

# Bulletin Municipal



*La vie municipale  
de la commune*

*Vie associative*

*Environnement*

*Les différentes  
informations du  
Bocage Mayennais*

*Les comptes-rendus  
de réunions du conseil  
municipal*

*Toutes les infos  
pratiques*



# Sommaire

Mot du Maire 3

État civil - Permanences du Maire et 1<sup>ère</sup> adjointe 4



## Vie municipale

Vœux de la municipalité 5

Le nouveau conseil municipal – CA du CCAS 6

Commémoration du 08 mai - Recensement de la population 7

Réalisations communales du 1<sup>er</sup> semestre 8-9

EHPAD « Eugène Marie » 10 - 11

École publique « Auguste Lécuyer » 12 - 13

Médiathèque 14

Faire ensemble pour mieux vivre ensemble 15

Petit zoom sur 1 professionnel de la commune 16



## Vie associative

APE école publique « Auguste Lécuyer » 17

Bocage Cycliste Mayennais 18

LM Football Club 19

Ecoles privées Sacré Cœur-Sainte-Marguerite - APEL-OGEC des écoles privées 20-21

Association des jeunes de Montaudin 22

ADMR 23

Club de l'Espoir 24

ASCL Handball 25



## Environnement

Carte d'accès en déchèterie 26



## Le Bocage Mayennais

Guide des permanences habitat 2026 27

Maison des Initiatives Jeunesse (MIJ) 28-29

Réso'Ap 30-31



Comptes-rendus des réunions du conseil municipal 32 à 44



Infos pratiques 45 à 47



## LE MOT DU MAIRE

En cette année d'élections municipales, je tiens tout d'abord à remercier la population montaudinoise pour sa participation et pour la confiance qu'elle apporte à la nouvelle équipe qui est désormais installée dans ses nouvelles fonctions.

Nous nous efforcerons toujours d'être à l'écoute des montaudinoises et des montaudinois, et ce, toujours dans le respect, l'écoute et l'intérêt général de la collectivité .

Sur cette année de transition, nous allons terminer les différents chantiers engagés sur le budget de la commune 2026 :

- L'aménagement paysager du site cinéraire ainsi que celui réalisé autour des vestiaires du terrain de football, sans oublier l'embellissement du mur derrière la salle des fêtes.
- le city-stade est bien avancé et devrait être terminé pour la rentrée prochaine permettant ainsi à nos jeunes montaudinois, à nos écoles, à nos habitants... d'en profiter pleinement .
- les travaux prévus pour la mairie (remplacement des menuiseries et remplacement de la couverture) interviendront quant à eux sur le deuxième semestre.

Nous nous devons aussi de rendre un dernier hommage à Bernard ORY qui a beaucoup donné pour sa commune : une inauguration sera organisée pour la pose d'une plaque portant son nom à la salle des fêtes.

Nous continuons à travailler sur 2 grands projets évoqués dans le dernier bulletin municipal, à savoir :

- Travaux de rénovation énergétique et d'adaptation fonctionnelle des locaux de l'école publique ainsi que la rénovation énergétique de la salle d'activités.
- Travaux de réhabilitation de l'EHPAD avec la création d'un espace inter-générationnel entre l'école public et l'EHPAD. Ce projet relève de la compétence du CCAS de la Commune.

Je remercie tous les bénévoles qui se réunissent régulièrement pour organiser des matinées de nettoyage du bourg ainsi que les personnes qui réalisent le portage des repas à domicile chez nos aînés. Je n'oublie pas l'ensemble du personnel communal qui oeuvre tous les jours pour la commune et dont le professionnalisme n'est plus à démontrer.

Un grand merci également à tous nos commerçants, artisans et associations qui contribuent par leurs activités et différentes manifestations au dynamisme de notre belle commune.

Le Conseil Municipal ainsi que le personnel municipal se joignent à moi pour vous souhaiter de très belles vacances d'été.

Nous souhaitons également de très bonnes vacances aux enfants de nos écoles ainsi qu'aux équipes enseignantes.

En ces périodes de forte chaleur, prenez soin de vous, de vos familles ainsi que de vos proches.

Le Maire,  
**Eric CHAMPAGNE**

# ÉTAT CIVIL

## Il est arrivé ...

Marshall GRANGER STAHN, né le 24 mai 2026 à FOUGERES, domicilié « 26, Rue de Normandie »



## Ils sont nés, ont habité à MONTAUDIN et nous ont quittés ...

✓ Stéphane DUBOIS, décédé le 10 décembre 2025 en son domicile « 11, Place de l'Église »

✓ Victor GAULTIER, décédé le 30 décembre 2025 à ERNÉE, domicilié « 8, Cité du Moulin Péan »



✓ Paulette LEGRAIN, décédée le 16 janvier 2026 en son domicile « 28, Rue de Normandie »

✓ Ginette BERGÉ, décédée le 27 janvier 2026 en son domicile « 28, Rue de Normandie »

✓ Julienne FOURNIER, décédée le 19 février 2026 en son domicile « 28, Rue de Normandie »

✓ Maria BOISGONTIER, décédée le 25 mars 2026 en son domicile « 28, Rue de Normandie »

✓ Hélène POTTIER, décédée le 20 mai 2026 en son domicile « 28, Rue de Normandie »

## Permanences de Mr Champagne, Maire



**MARDI : 10 h - 12 h**

**VENDREDI : 9 h – 12 h**

## Permanence de Mme Doudard, 1<sup>ère</sup> adjointe

**JEUDI (semaine paire) : 10 h - 11 h**

# VIE MUNICIPALE

## LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE



Madame le Maire a présenté ses vœux à la population montaudinoise le vendredi 16 janvier dernier devant un public venu nombreux.

Elle a d'abord rendu hommage à Mr Bernard ORY, Maire de Montaudin depuis 2007, décédé le 11 juillet 2025 dans l'exercice de ses fonctions.

Une minute d'applaudissements a été réalisée en sa mémoire.

Madame le Maire a annoncé que la salle des fêtes s'appellera désormais « Salle des Fêtes Bernard ORY », décision prise par le conseil municipal dans sa séance du 13 janvier 2026.



Une pensée aussi pour Mme FOUILLEUL Paulette, décédée le 27 avril 2025. Elle fut secrétaire de mairie de Montaudin de 1960 à 2000.

Puis, Madame le Maire a retracé les principaux événements de l'année 2025. Sur cette période, la commune a accueilli 15 nouvelles familles et 6 bébés y ont vu le jour.

Un petit film sur une kermesse d'antan a été projeté pour le plus grand plaisir de nos anciens, puis un verre de l'amitié clôturait cette belle soirée.



Intervention de Cindy DUVAL sur les services proposés par la médiathèque, équipement sous compétence intercommunale.



Intervention de Gérard LORY sur les nouvelles règles concernant la collecte des déchets.

# ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Le nouveau Conseil Municipal, composé de 15 membres, a été installé le 20 mars dernier.

Un nouveau mandat, une nouvelle équipe, une nouvelle page qui s'ouvre !



De gauche à droite :

Au 1<sup>er</sup> rang : Colette Levannier – Aurélie Rouzière – Nathalie Bourcin (3<sup>ème</sup> adjointe) – Eric Champagne (Maire) – Monique Doudard (1<sup>ère</sup> adjointe) - Gérard Lory (2<sup>ème</sup> adjoint)

Au 2<sup>ème</sup> rang : Christelle Buchard – Pauline Feiller – François-Xavier Charlot (4<sup>ème</sup> adjoint) – Michaël Leray - Cindy Duval

Au 3<sup>ème</sup> rang : Jacky Lourdaïs – Christophe Destouches – Antoine Gérault - Christian Margottin

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Celui-ci a été installé le 13 mai 2026. Il est composé de 11 membres.



De gauche à droite :

Au 1<sup>er</sup> rang : Colette Levannier (élue) – Annie Belliot (représentante des personnes handicapées) – Gérard Lory (élu)

Au 2<sup>ème</sup> rang : Daniel Coupé (représentant des personnes âgées et retraités) - Christelle Buchard (élue) – Eric Champagne (Maire et Président du CCAS) – Monique Doudard (élue)

Au 3<sup>ème</sup> rang : Solange Laisis (représentante des familles désignée par l'UDAF) – Pauline Feiller (élue) – Marie Fournier (représentante des personnes handicapées) - Michaël Leray (élu)

# COMMÉMORATION DU 08 MAI



Le 08 mai dernier, l'amicale des AFN s'est rassemblée pour la commémoration du 8 mai 1945, en présence des élus et des habitants de la commune.



Après un temps de prières à l'église, la cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts. Un vin d'honneur servi à la salle des fêtes clôturait cette célébration.



**DU 21 JANVIER au 20 FEVRIER 2027**

**Pour cette campagne 2027, la commune de MONTAUDIN  
recherche 2 agents recenseurs.**

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procéderont à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants.

Profil recherché :

- Rigueur, grande disponibilité quotidienne
- Être en capacité d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode)
- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue
- Discrétion, confidentialité et neutralité
- Permis B et véhicule personnel exigés
- Téléphone portable exigé

\* Postes de contractuel de mi-janvier à fin février 2027

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à contacter  
Mme Béatrice CROTTÉ, secrétaire générale de mairie,  
coordonnatrice du recensement de la population, **avant le 15 novembre 2026.**  
Tél : 02 43 05 31 47 mail : [secretariat@montaudin53.fr](mailto:secretariat@montaudin53.fr)

# REALISATIONS COMMUNALES SUR CE PREMIER SEMESTRE

## AMENAGEMENT AUTOUR DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL

\*\*\*\*\*

L'entreprise ORAIN TP a procédé à cet aménagement (terrassement, reprofilage, pose de pavés, revêtement bicouche) pour un montant HT de 10 693 €.



## AMENAGEMENT DU SITE CINÉRAIRE

\*\*\*\*\*

Le site cinéraire est destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation. Il comprend un espace aménagé pour leur dispersion, doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium pour l'inhumation des urnes.

L'aménagement du site (reprofilage, pose de bordures et de pavés, pose d'un géotextile, revêtement bicouche) a été réalisé par l'entreprise ORAIN TP pour un montant de 4 950 € HT.

Le service technique de la commune a posé un treillis en bois et a réalisé des plantations.



## EMBELLISSEMENT DU MUR DERRIERE LA SALLE DES FETES

\*\*\*\*\*

Un treillis en bois a été posé par le service technique afin d'embellir l'arrière de la salle des fêtes.

Des plantations ont été réalisées au pied du treillis.



Photo avant travaux



Photo après travaux

## AMENAGEMENT DU CITY-STADE

\*\*\*\*\*

La première phase a été réalisée au printemps : implantation du terrain, terrassement, pose d'un géotextile, pose de bordures, création d'une allée puis réalisation d'un enrobé. L'équipement sera posé en août prochain.



**COUT DE L'OPERATION : 94 967 € HT**

### PLAN DE FINANCEMENT :

ETAT au titre de la DETR = 22 037,10 €

Agence Nationale du Sport = 37 000,00 €

CAF = 10 000,00 €

COMMUNE DE MONTAUDIN = 25 929,90 €



# Clin d'oeil de la Résidence Eugène Marie



**Des rencontres  
intergénérationnelles :**  
MAM, école, centres de  
loisirs, IME



**Sorties :** Marché,  
Théâtres, St-Denis,  
Baguer Pican





**Art-thérapie avec Sandrine :** Danse, théâtre, art-thérapie, médiation animale



**Trophée des éclaireurs du Tour :** remise du trophée par Mme Mahier conseillère départementale

**Date à retenir :**  
Fête du vélo le samedi 5 septembre : avec repas ouvert à tous





# **Ecole publique**

## **Auguste Lécuyer**

Pour cette édition du bulletin, nous avons choisi de laisser les enfants s'exprimer...

Voici un florilège de leurs ressentis :

### **Ce qu'ont préféré les CE2-CM :**

- La journée d'intégration au collège de Landivy
- Les sports avec l'USEP : rugby, mini-tennis,...
- La sortie au Mémorial de Caen et les plages du débarquement en 2025
- Le théâtre « Le trésor de Malo »
- La participation au projet Le Parlement des enfants en 2025
- Les récréations
- La boum des CM2
- La sortie vélo sur la voie verte jusqu'au château du Bois Guy en 2024
- La participation au concours d'éloquence avec le collège de Landivy

### **Ce que préfèrent les CP-CE1 :**

- La préparation des gâteaux d'anniversaire
- Les récréations
- La réalisation des cartes d'anniversaire
- Les activités manuelles comme la couture
- La piscine
- La sortie Accrobranche en 2024
- La sortie à Brocéliande en 2023

*À la question « Qu'est-ce que tu aimes quand tu viens à l'école ? », voici quelques réponses d'élèves de maternelle :*

- « J'aime faire les ateliers, regarder les livres, jouer »
- « J'aime la piscine »
- « J'aime retrouver Rose, maîtresse et Maële »
- « Je dis Youpi pour aller à l'école le matin »

**Nous vous souhaitons un bel été !**



# MEDIATHEQUE

Horaires d'ouverture:  
mardi de 15h30 à 17h30  
mercredi de 14h à 18h30  
vendredi de 16h à 18h  
samedi de 10h à 12h30

Votre médiathèque reste ouverte cet été



## Ces 6 derniers mois dans votre médiathèque, nous avons eu ...

Un spectacle jeunesse « Bap Di Boop »

Des ateliers d'initiation au théâtre avec les contes de la taverne

Des rdv Prêts, jouez, repartez ...avec des jeux empruntés à la ludothèque



... mais aussi,

Des ateliers dessin (chaque 3<sup>e</sup> mercredi du mois)

Des ateliers laine (chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois)

Une braderie, des lectures, des expositions ...



## Dates à retenir dès à présent !

**De juil. à sept.** - Concours de dessin « Brume » (la BD)

**07/07** – Prêts, jouez, repartez ...avec des jeux empruntés

**15/07** – Atelier dessin

**16/07** – Fabrique avec tes mains

**En Août** – Exposition « Brume » en partenariat avec la  
Bibliothèque départementale

**02/09** – Atelier laine

**16/09** – Atelier dessin

**17 /09** – Bébés lecteurs

**30/09** – Résultat du concours de dessin

**06/10** – Prêts, jouez, repartez ...

**Début oct.** - Malle « Expériences scientifiques »

**Fin oct.** – exposition « jouets optiques et cinéma »

**12/11** – Bébés lecteurs

**14/11** – Atelier doublage de cinéma

**21/12** – Spectacle de Noël

Retrouvez toutes les animations proposées par le Réseau Lecture dans la **plaquette de saison** du 2e semestre, éditée avant la rentrée, et sur notre **portail**.

**Tel :** 02 43 05 32 93

**Mail :** [mediatheque.montaudin@bocage-mayennais.fr](mailto:mediatheque.montaudin@bocage-mayennais.fr)

**Portail :** <https://lecture.bocage-mayennais.fr>





## **FAIRE ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE**

En fonction des besoins, nous organisons une demi-journée « nettoyage du bourg ». Cette « matinée citoyenne » mobilise un petit nombre de bénévoles. Cette année, la végétation a été vigoureuse et il a fallu recommencer plusieurs fois !!!

« Ce sont un peu toujours les mêmes personnes que l'on voit ! » direz-vous... C'est vrai ! Ces volontaires sont contactés - pour l'instant - par SMS. Une fois que nous avons les numéros de téléphone, c'est facile ! Et surtout rapide.

Mais cela peut changer ! Si vous avez envie de contribuer à la propreté de notre centre bourg, des sorties du bourg, des rues, du cimetière ... Bref, si vous avez envie de montrer un village beau, propre et accueillant...

**vous pouvez laisser vos coordonnées à la mairie  
ainsi que votre numéro de portable (de préférence)**

L'ambiance de ces matinées est toujours conviviale !

Elles sont l'occasion de mieux se connaître, de permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer à la population, de resserrer les liens qui nous unissent et d'en créer de nouveaux.

### Déroulement de la matinée :

- *Rendez-vous à 8h30 à la mairie pour un café.*
- *Puis chacun intervient sur le lieu qui a été décidé par Michel Damourette, agent communal responsable des espaces verts*
- *La commune fournit les poubelles. Chaque participant se munit de ses propres outils.*
- *A 12 h, tout le monde se retrouve à la mairie pour un apéritif offert par la municipalité.*
- *Vers 12 h 30, un repas est offert dans l'un de nos restaurants.*

**Merci à ceux qui viendront étoffer notre équipe !**



**Surtout n'hésitez pas !**

- **Si vous avez des idées sur l'organisation d'une matinée, d'une journée.**
- **Si vous voyez d'autres activités que vous aimeriez voir se mettre en place.**
- **Si vous pensez à d'autres moyens pour vous informer de ces actions.**

***Monique DOUDARD***

## Petit zoom sur 1 professionnel de la commune

(article rédigé par René Mérienne et Valentin)

**Rencontre avec Valentin et Joachim, deux associés qui ont fait du bâtiment leur passion.**

### Pouvez-vous vous présenter ?

Nous sommes cousins et associés : Valentin, 37 ans, et Joachim, 36 ans – pères de famille chacun avec deux enfants. Notre entreprise JOVAL est implantée à Montaudin où nous avons un dépôt » Rue de la Rabine » et un autre à Alexain. Aujourd’hui, nous sommes une équipe de 5 personnes et nous accueillons un nouveau collaborateur au mois de juillet.

### Quel a été votre parcours avant de créer JOVAL ?

Tous les deux, nous avons débuté comme menuisiers et avons exercé ce métier pendant 9 ans. Après une formation complémentaire, nous avons décidé de nous installer à Montaudin en 2012 pour créer notre propre entreprise. C’est à la fois un ancrage local et une belle aventure humaine.

### Pour qui travaillez-vous et dans quels domaines ?

Nous travaillons aussi bien pour des particuliers que pour des professionnels, en construction neuve comme en rénovation. Notre cœur de métier, c’est l’amélioration du confort de votre maison : isolation des murs, plafonds et combles, pose de plaques de plâtre pour une belle finition et aménagement des espaces intérieurs.

Alors si chez vous les cloisons ont du jeu, que le froid s’invite sans frapper ou que vous rêvez d’une pièce en plus, nous étudions votre projet ensemble pour vous proposer les meilleures solutions.

Et bonne nouvelle : JOVAL est certifiée RGE (Reconnu Garant de l’Environnement), ce qui vous permet de bénéficier des aides de l’Etat pour financer vos travaux de rénovation énergétique.

### Où intervenez-vous ?

Nous rayonnons principalement sur les départements 53, 35 et 50 et ponctuellement sur des chantiers plus lointains.

### Quelle relation entretenez-vous avec vos clients ?

Notre priorité, c’est l’écoute. Nous prenons le temps de comprendre les besoins et les envies de chaque client, tout en nous adaptant à son budget. Pas de solution toute faite : chaque projet est unique.

### Qu’est-ce qui vous tient à cœur dans votre travail ?

Nous en sommes convaincus : une équipe soudée et de bonne humeur, c’est la garantie d’un travail soigné et de clients heureux.

Nous tenons aussi beaucoup à transmettre le métier, notamment via l’apprentissage. Former les jeunes, c’est investir dans l’avenir de notre secteur.

### Un mot sur votre vie en dehors du travail ?

Valentin est coach à l’ASCL et supporter enthousiaste du LMFC. Le sport, la convivialité et le territoire, des valeurs qui se retrouvent aussi dans leur façon de travailler.

Contactez l’entreprise JOVAL

au :

06 85 24 53 29

ou

06 75 95 32 77

Mail : [joval.plaquiste@orange.fr](mailto:joval.plaquiste@orange.fr)



# VIE ASSOCIATIVE

## Association des Parents d'Élèves de l'École Publique — Une année bien remplie !

L'association des parents d'élèves de notre école publique est plus que jamais active et dynamique, au service des enfants et de toute la communauté scolaire.

Depuis le début de l'année, nous avons eu le plaisir de retrouver notre traditionnelle **vente de saucissons** qui rencontre toujours autant de succès auprès des familles. Merci à tous ceux qui nous ont soutenus et qui répondent présents chaque année !



Le temps fort de ces derniers mois a été notre **kermesse**, qui a cette année encore a réuni petits et grands dans une ambiance festive et chaleureuse.

Nouveauté de cette édition : des **jeux inédits** ont été proposés aux enfants, pour leur plus grand bonheur ! Un beau moment de partage et de convivialité qui illustre parfaitement l'esprit de notre école.

Enfin, notre fidèle **tombola** a une fois de plus tenu toutes ses promesses, avec de nombreux lots à gagner et une participation enthousiaste de la communauté.



Grâce à l'ensemble de ces actions et à la générosité de tous, l'APE a pu cette année concrètement soulager les familles : les fonds récoltés ont permis de **financer près de 50 % du coût de la sortie scolaire à Saint-Martin-de-Bréhal**. Une belle fierté pour notre association, et surtout une formidable opportunité offerte à tous les enfants de l'école !

Toutes ces actions sont rendues possibles grâce à l'investissement sans faille des bénévoles et au soutien généreux des familles. Un grand **merci à tous** !

***Vous souhaitez nous rejoindre ou en savoir plus sur nos prochaines actions ?***

***N'hésitez pas à nous contacter : [apelileauxenfants@yahoo.fr](mailto:apelileauxenfants@yahoo.fr).***



# Vie associative et sportive à Montaudin pour le BCM

L'association poursuit ses animations et rendez-vous sportifs et extra sportifs avec plusieurs événements qui ont rythmé la vie de notre village.

Le 27 février dernier, un loto a été organisé et a rencontré un très beau succès avec près de 200 participants réunis dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Cet événement a permis de partager un agréable moment entre habitants, bénévoles et participants venus nombreux.

Le samedi 30 mai, une école de vélo a été organisée « Rue du Stade » ainsi qu'autour du plan d'eau. Cette journée a permis aux jeunes cyclistes de découvrir ou de perfectionner leur pratique du vélo dans un cadre sécurisé et adapté.



Enfin, le dimanche 7 juin a été placé sous le signe du cyclisme avec trois courses au programme :

- Une course U15 à partir de 14h15, juste après le passage des Motards du Cœur
- Une course Open 3 et Access 1-2 ; puis une course Access 3-4 en fin d'après-midi



Les organisateurs remercient chaleureusement l'ensemble des bénévoles, partenaires, participants ainsi que la municipalité de Montaudin pour leur soutien et leur implication dans la réussite de ces manifestations.



# LM FOOTBALL CLUB

La saison 2025/2026 vient de se terminer, l'objectif de l'exercice était le maintien, objectif atteint grâce à un bon début de saison, les points engrangés lors de la première partie de saison ont permis d'être plus serein aux matchs retours, même si la deuxième phase a été moins réussie.

La saison prochaine, le LMFC repart donc en 2ème division de district.



Suite à une réflexion au niveau de tout le canton avec les autres dirigeants et joueurs des clubs de Landivy Pontmain, Fougerolles et La Dorée, nous constatons une baisse des effectifs chez tout le monde. Il est donc évoqué un rapprochement des clubs seniors afin de mutualiser les besoins de chacun dans un seul club à partir de la saison 2027/2028.

Naturellement la mise en place de cette structure devra inclure les municipalités, les supporters, les acteurs économiques du bassin de vie de Landivy. En attendant nous devons assurer la saison 2026/2027.

À l'année prochaine !



Le bureau LMFC.

## Ecole Sacré – Cœur Montaudin Sainte Marguerite Saint Berthevin la Tannière

Mail : [rpi.montaudinstberthevin@ddec53.fr](mailto:rpi.montaudinstberthevin@ddec53.fr)  
tél : 02/43/05/32/79

► Les CE et les CM ont participé au projet « Parcours musique et arts visuels ».

Ils ont pu rencontrer et travailler avec 2 artistes : Bérénice Nouvel et Cyprien Desrez. Ils ont également travaillé avec Justine Leboulier-Delattre et Ophélie Cheguillaume.

Leurs œuvres plastiques et musicales ont été exposées au centre d'art contemporain de Pontmain.

Ce projet a permis de découvrir et d'explorer le lien entre le visuel et le sonore.

Les enfants de GS et CP sont allés au centre d'art de Pontmain afin de découvrir l'exposition de printemps.

Ils ont fait cette visite avec des résidents de l'EHPAD Eugène Marie de Montaudin afin de continuer à tisser des liens inter-générationnels.



► Tous les élèves du RPI ont bénéficié de séances de piscine à Gorrion.

Ils ont également bénéficié de 5 séances de basket avec un éducateur sportif.

Tous ont participé aux journées sportives avec les écoles du secteur d'Ernée



► Les CP ont passé une journée à Saint Berthevin la Tannière afin de découvrir le fonctionnement de la classe des CE et CM.

► Les CP – CE et CM ont visité la chèvrerie de Monsieur Painchaud et Madame Phillipot de Saint Berthevin la Tannière le vendredi 22 mai 2026. Ce fut l'occasion de découvrir l'élevage de chèvres, le fonctionnement de la salle de traite et pour terminer, Estelle Phillipot a expliqué la fabrication du fromage. En amont, cette dernière est venue à la cantine de Saint Berthevin pour une dégustation de fromages de chèvre.



**L'équipe éducative du RPI et les élèves  
vous souhaitent un bel été 2026 !**



**RPI Montaudin et Saint Berthevin la Tannière**  
**APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre)**  
**OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)**

**Actions mises en place depuis janvier 2026**

Au retour des vacances de Noël, les enfants de chaque classe ont eu la joie de découvrir des livres et des jeux au pied du sapin. Ces achats ont été financés par l'APEL.

La vente des galettes Saint Michel plaît toujours autant. Cette année, encore plus de gourmandes et gourmands que l'an dernier.



La seconde édition du loto qui a eu lieu le 13 mars a remporté un franc succès.

Le loto donc sera reconduit le **vendredi 5 mars 2027** à la salle des fêtes de Montaudin.



Comme tous les ans, l'OGEC a participé à l'opération « œufs de Pâques » au profit des écoles catholiques de la Mayenne. Un pourcentage de la vente est revenu au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Samedi 25 avril, un rallye pédestre a réuni 75 personnes à la recherche d'énigmes à Saint Berthevin la Tannière. Après-midi ponctué par des légendes féériques. Petits et grands ont sillonné la commune au travers de découvertes spectaculaires, le tout sous un soleil radieux !



**A noter dans vos agendas**

La soirée (repas et danse) de l'école aura lieu le **samedi 7 novembre 2026** à la salle des fêtes de Montaudin. Des cartes seront mises en vente courant septembre auprès des familles de l'école le moment venu. N'hésitez surtout pas à leur en demander.

**MERCI**

Tous les parents ayant des enfants scolarisés sur le site de Montaudin remercient chaleureusement les bénévoles qui accompagnent les enfants à la cantine tous les jours.

Si vous souhaitez également faire partie des bénévoles ou si vous connaissez des personnes qui accepteraient d'accompagner les enfants de maternelle-CP à la cantine pour les années à venir :

***N'hésitez pas à joindre Lise Bazin, Présidente de l'OGEC au 06 87 06 12 04.***

Merci à la Municipalité de Montaudin pour la prise en charge des repas de ces personnes.

Merci également à toutes les personnes qui participent aux différentes actions proposées par l'APEL et l'OGEC.

**Tous les parents du RPI**  
**vous souhaitent un bel été 2026 !**





## ASSOCIATION DES JEUNES : quand la fête bat son plein à Montaudin !

La vie associative montaudinoise est plus animée que jamais ! L'Association des Jeunes de Montaudin (AJM) enchaîne les événements avec enthousiasme et vous donne rendez-vous tout au long de l'année pour des moments de convivialité inoubliables.

Le 28 février dernier, se tenait la deuxième édition de la soirée dansante organisée par l'AJM, et le moins que l'on puisse dire, c'est que le succès était au rendez-vous ! La salle a affiché complet dès les premières heures, réunissant habitants de Montaudin et des communes voisines dans une atmosphère chaleureuse et festive. Au menu de la soirée, les convives avaient le choix entre tartiflette ou choucroute, avant de se lancer sur la piste de danse jusqu'au bout de la nuit. Une belle édition qui donne déjà envie de remettre le couvert l'année prochaine !



Les plus jeunes Montaudinois n'ont pas été en reste non plus. Le 12 avril, c'est avec le sourire aux lèvres et des paniers bien garnis qu'ils ont participé à la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, organisée aux abords du plan d'eau communal. Sous un généreux soleil printanier, enfants et familles se sont retrouvés pour partager ce moment plein de joie et de gourmandise. Un rendez-vous devenu incontournable dans le calendrier de l'association !



Les amateurs de palets, voici votre rendez-vous de l'automne : la troisième édition du tournoi de palets de l'AJM se tiendra le 19 septembre sur le terrain de football du village. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Cette année, les lots promettent de faire des envieux : des places pour le parc Astérix, une planche à palets, un magnum de vin et de nombreuses autres surprises sont à remporter. Pour prolonger la convivialité de cette journée, un DJ et un Food Truck seront présents en soirée afin de clôturer l'événement dans la bonne humeur. À vos palets !

Ce n'est pas tout ! Le samedi 10 octobre, l'AJM organise une grande sortie au parc Astérix, ouverte à tous les participants âgés de 15 ans et plus (les mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal). Pour la somme de 98 €, tout est inclus : le trajet aller-retour et le billet d'entrée au parc. Le départ est prévu à 3h45 du matin pour une arrivée sur place dès l'ouverture et le retour est estimé aux alentours de 23h30. Une journée complète et mémorable en perspective, à ne pas laisser passer !

Pour toute information complémentaire concernant nos événements, les modalités d'inscription ou les tarifs, n'hésitez pas à nous rejoindre sur nos réseaux sociaux, à nous écrire à l'adresse suivante : [assodesjeunesmontaudin@gmail.com](mailto:assodesjeunesmontaudin@gmail.com) ou à nous appeler au 07 62 97 43 35.

L'équipe de l'AJM se fera un plaisir de vous répondre et de vous accueillir lors de ses prochaines manifestations.

À très bientôt à Montaudin !

**BONNES  
vacances!**

Le secrétaire,  
Valentin Bucharde

# L'ADMR, pour bien vivre et bien vieillir à domicile !

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'**ADMR** est le 1er réseau associatif national de services à la personne. Pour l'ADMR, toute personne doit pouvoir bien vivre chez elle, de la naissance à la fin de vie. Le professionnalisme de ses salariés, conjugué à l'écoute de ses bénévoles, permet d'y contribuer en entretenant le lien social et en délivrant un service adapté à chacun.

## L'ADMR de MONTAUDIN :

Elle a été créée en 1963. L'association emploie actuellement 14 salariés et compte 15 bénévoles qui accompagnent environ 196 bénéficiaires sur les communes de Carelles, Larchamp, Lévaré, Montaudin, Pontmain, St Berthevin la Tannière, St Ellier du Maine et St Mars sur la Futaie.

## Les services délivrés :

- **Aide à la personne** : aide au lever et au coucher, aide à la toilette, aide aux repas...
  - **Entretien du logement** : ménage, lessive, repassage...
  - **Accompagnement et lien social** : sorties, promenades, activités...
  - **Petits travaux** : jardinage, bricolage...
- Réalisé par l'ADMR de Juvigné (02 43 02 43 07) :
- **Téléassistance** : assistance à distance en cas de besoin
  - **Garde d'enfants** : garde ponctuelle ou régulière à domicile, aide aux devoirs...

## L'ADMR en Mayenne, ce sont aussi :

- **Des soins infirmiers** à domicile ou en centres à Saint-Pierre-la-Cour, Soulgé-sur-Ouette, Meslay-du-Maine, et Andouillé
- **De la garde d'enfants collectives** en structures micro-crèches à Javron-les-Chapelles, Izé, Voutré
- **De l'accompagnement et du soutien à la parentalité**, partout en Mayenne

## Contacts :

Téléphone : 02 43 05 73 12

Email : [montaudin@admr53.fr](mailto:montaudin@admr53.fr)

Site web : [www.admr.org](http://www.admr.org)





# CLUB DE L'ESPOIR

L'assemblée générale du Club s'est tenue le 22 janvier avec la mise en place d'un nouveau conseil d'administration. Irma CHÉRAULT a reçu un panier garni en récompense de toutes ces années passées au club dont elle a été secrétaire pendant 15 ans. Chantal FOURMOND est entrée membre du bureau.

Le bureau est ainsi constitué :

Co-présidents : Annick LABBÉ et Michel GALODÉ

Trésorière : Odile FERRAND

Trésorière-adjointe : Josette RABINEAU

Secrétaire : Daniel COUPÉ

Secrétaire-adjointe : Madeleine BOISSEL

Membres : Monique FRITEAU, Alain LABBÉ, Annick TOURNERIE, Marie-Claire FEILLER, Chantal FOURMOND.

**N'hésitez pas à vous inscrire pour adhérer à notre club !**



## LES PROCHAINS CONCOURS DE BELOTE



| Dates                      | Clubs                   | Lieux                   |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Mardi 7 juillet 2026       | DESERTINES              | DESERTINES              |
| Jeudi 27 août 2026         | PARCÉ                   | PARCÉ                   |
| Lundi 31 août 2026         | LE PAS                  | LE PAS                  |
| Lundi 7 septembre 2026     | MONTENAY                | MONTENAY                |
| Mercredi 15 septembre 2026 | LANDÉAN                 | LANDÉAN                 |
| Mercredi 23 septembre 2026 | LE LOROUX               | LE LOROUX               |
| Mercredi 30 septembre 2026 | LARCHAMP                | LARCHAMP                |
| Lundi 5 octobre 2026       | LÉCOUSSE                | LÉCOUSSE                |
| Mardi 6 octobre 2026       | LA CHAPELLE JANSON      | LA CHAPELLE JANSON      |
| Mardi 7 octobre 2026       | JAVENÉ                  | JAVENÉ                  |
| Lundi 12 octobre 2026      | BILLÉ                   | BILLÉ                   |
| Vendredi 23 octobre 2026   | FLEURIGNÉ (club)        | FLEURIGNÉ               |
| Lundi 26 octobre 2026      | CHATILLON SUR COLMONT   | CHATILLON SUR COLMONT   |
| Vendredi 6 novembre 2026   | LA SELLE EN LUITRE      | LA SELLE EN LUITRE      |
| Vendredi 13 novembre 2026  | FLEURIGNÉ (AFN)         | FLEURIGNÉ               |
| Vendredi 13 novembre 2026  | SAINT PIERRE DES LANDES | SAINT PIERRE DES LANDES |
| Lundi 16 novembre 2026     | SAINT DENIS DE GASTINES | SAINT DENIS DE GASTINES |
| Vendredi 20 novembre 2026  | MONTAUDIN               | MONTAUDIN               |

↳ Le Jeudi 30 juillet : Pique-nique au plan d'eau communal de MONTAUDIN (inscription avant le 18 juillet\*)

↳ Le Mercredi 9 septembre : repas cantonal à la salle des fêtes de MONTAUDIN (inscription avant le 30 août\*)

↳ Le Mercredi 16 décembre : repas de Noël à la salle des fêtes de MONTAUDIN (inscription avant le 5 décembre\*)

↳ Le Jeudi 21 janvier 2027 : assemblée générale avec pot au feu à la salle des fêtes de MONTAUDIN (inscription avant le 9 janvier 2027\*)

\* Par mesure de simplification, merci de vous inscrire avant la date butoir indiquée

Le Club de l'Espoir de MONTAUDIN a organisé le 50<sup>ème</sup> anniversaire le 13 mai 2026 avec repas animé avec nos partenaires et nos adhérents.

Les Co-Présidents,  
Michel GALODÉ et Annick LABBÉ



# L'ASCL Handball

L'ASCL Handball est une association sportive dynamique du bassin de vie de Landivy. Chaque année, le nombre de licenciés ne cesse d'augmenter, ce qui témoigne de l'attractivité et de la pérennité de notre club. Nous comptons aujourd'hui plus de 100 licenciés, filles et garçons confondus.

Le club engage 6 équipes en championnat : mini-hand, U10 masculins, U11 féminines, U17 féminines, U20 féminines et seniors féminines. Nous proposons également des séances de baby-hand ainsi qu'une équipe loisirs, afin de permettre à chacun de pratiquer selon ses envies.

L'ASCL Handball est avant tout un club familial, bienveillant et à l'écoute de ses licenciés. Nos valeurs sont au cœur de notre fonctionnement et se transmettent année après année.

Cette saison, nous avons eu la chance d'emmener de nombreux licenciés ainsi que des bénévoles au tournoi de France masculin à Paris, le 11 janvier dernier. Ce fut un moment inoubliable, notamment pour les plus jeunes qui, pour certains, n'avaient jamais assisté à un match de l'équipe de France. Ce type d'événement renforce les liens au sein du club et permet de vivre le handball autrement.

Tout au long de l'année, nous organisons divers événements internes : une galette accompagnée de son traditionnel loto familial, notre assemblée générale suivie d'un pique-nique convivial, ainsi que des journées découvertes pour les personnes souhaitant rejoindre le club. Des stages sont également proposés à nos licenciés afin de progresser et de partager des moments sportifs.

Pour la saison 2026/2027, nous sommes à la recherche de nouveaux et nouvelles licencié(e)s. Des événements seront organisés pour vous faire découvrir ce sport qui nous passionne.

Nous sommes présents sur les réseaux sociaux « **Club de handball – ASCLandivy Handball** » (Facebook, Instagram), alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour apprendre à nous connaître et suivre nos actualités.

Enfin, notez dès maintenant la date de notre traditionnelle soirée dansante : **samedi 24 octobre 2026.**



## Carte d'accès en déchèterie

### POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

Tout nouvel habitant doit se manifester auprès du service. Pour cela, il y a 2 possibilités :

- Par téléphone au 02 43 08 77 60 (ligne directe de la Redevance)
- Par le formulaire en ligne sur le site Internet de la CCBM. Sur la page principale, il faut descendre un peu et vous avez le bouton « Accès déchèteries » ou le lien direct : [Déchèteries du Bocage Mayennais \(bocage-mayennais.fr\)](http://Déchèteries du Bocage Mayennais (bocage-mayennais.fr))



A chaque départ d'habitant, lors d'un déménagement ou d'une vente, **la carte doit être restituée systématiquement au service Propreté à Ambrières-les-Vallées.**

### COORDONNÉES DU SERVICE PROPRETÉ :

Vous trouverez ci-dessous un rappel des coordonnées du service en fonction des demandes :

| Demandes                                                                                                                                                                              | Coordonnées du service                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Facturation ordures ménagères<br>Nouveaux habitants<br>Changement de situation                                                                                                        | Tél : 02 43 08 77 60<br>Mail : <a href="mailto:redevance@bocage-mayennais.fr"><u>redevance@bocage-mayennais.fr</u></a><br><br>Nouveaux habitants (formulaire en ligne) : <a href="http://Déchèteries du Bocage Mayennais (bocage-mayennais.fr)"><u>Déchèteries du Bocage Mayennais (bocage-mayennais.fr)</u></a><br><br>Changement de situation (formulaire en ligne) : <a href="http://Comprendre ma facture d'ordures ménagères (bocage-mayennais.fr)"><u>Comprendre ma facture d'ordures ménagères (bocage-mayennais.fr)</u></a>                                                                                                                                                          |
| Perte de la carte d'accès<br>Dégradation de la carte avec demande d'une nouvelle carte (facturé 15 €)<br>Problème avec un conteneur<br>Ou tout autre demande liée au service Propreté | <a href="mailto:serviceproprete@bocage-mayennais.fr"><u>serviceproprete@bocage-mayennais.fr</u></a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Composteur<br>Lombricomposteur<br>Subvention pour location d'un broyeur à végétaux<br>Animations<br>Communication                                                                     | Tél : 02 43 08 12 71<br>Mail : <a href="mailto:anim.devdurable@bocage-mayennais.fr"><u>anim.devdurable@bocage-mayennais.fr</u></a><br><br>Inscription formation composteur / liste d'attente : <a href="http://Au quotidien - Compostage / Lombricompostage - Bocage Mayennais (bocage-mayennais.fr)"><u>Au quotidien - Compostage / Lombricompostage - Bocage Mayennais (bocage-mayennais.fr)</u></a><br>Renseignements sur la subvention : <a href="http://Au quotidien - Subvention à la location d'un broyeur de végétaux - Bocage Mayennais (bocage-mayennais.fr)"><u>Au quotidien - Subvention à la location d'un broyeur de végétaux - Bocage Mayennais (bocage-mayennais.fr)</u></a> |

# INFORMATIONS DU BOCAGE MAYENNAIS



## Guide des permanences Habitat – 2026



| <b>SOLIHA Mayenne</b><br> <b>Conseils &amp; Aides financières</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>CAUE 53</b><br> <b>Architecture &amp; Paysage</b>                                                                                                                                                                                                                             | <b>ADIL 53</b><br> <b>Droit du Logement</b>                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>À quoi sert cet organisme ?</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides financières à la rénovation</li> <li>- Rénovation énergétique</li> <li>- Adaptation du logement</li> <li>- Création de logement locatif</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>À quoi sert cet organisme ?</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils en architecture</li> <li>- Construction, rénovation, aménagement</li> <li>- Insertion du projet dans son environnement</li> <li> Conseil uniquement (pas de maîtrise d'œuvre)</li> </ul> | <b>À quoi sert cet organisme ?</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Information juridique logement</li> <li>- Location et accession</li> <li>- Fiscalité et impayés</li> <li>- Logements non décents</li> </ul>                                                                                                    |
| <b>Permanences</b><br><br><b>Sans RDV :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ambrières-les-Vallées - Mairie : 1er mardi matin 09h00 – 12h00</li> <li>• Landivy - Mairie : 2e mardi matin 09h00 – 12h00</li> <li>• Gorron - France Services, Place Général Barrabé : 3e mercredi matin 09h00 – 12h00</li> </ul> <b>Avec RDV - Gorron - Maison du Bocage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1er mardi après-midi</li> <li>• 2e mardi après-midi</li> <li>• 3e et 4e mardi matin</li> </ul> | <b>Permanences</b><br><br><b>Sans RDV :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ambrières-les-Vallées - Mairie : 1er mardi matin (mois impairs) 09h00 – 12h00</li> <li>• Landivy - Mairie : 1er mardi matin (mois pairs) 09h00 – 12h00</li> <li>• Gorron - Maison du Bocage : 3e mercredi matin 09h00 – 12h00</li> </ul>                                     | <b>Permanences</b><br><br><b>Sans RDV :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ambrières-les-Vallées - Mairie : 1er mardi matin (mois pairs) 09h00 – 11h00</li> <li>• Landivy - Mairie : 1er mardi matin (mois impairs) 09h00 – 11h00</li> <li>• Gorron - Maison du Bocage : 3e mercredi matin 09h00 – 12h00</li> </ul> |
| <b>Contact</b><br><br>Lucie Vermeersch<br>07 77 96 32 84<br>francerenov-bocage.mayennais@solihha.fr                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Contact</b><br><br>accueil@caue53.com<br>Guillaume Payeur – architecte<br>g.payeur@caue53.com<br>Mathilde Udron, paysagiste 02 43 56 41 79                                                                                                                                                                                                                     | <b>Contact</b><br><br>www.adil53.org (formulaire de contact)<br>02 43 69 57 00                                                                                                                                                                                                                                                |



## Permanences annulées en juillet et août

|                                              | SOLIHA Mayenne                                                                             | CAUE 53               | ADIL 53             |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|
| Locaux de la Communauté de Communes à GORRON | Mardi 22 juillet 2026<br>Mardi 28 juillet 2026<br>Mardi 18 août 2026<br>Mardi 25 août 2026 | Mercredi 19 août 2026 | Mercredi 15 juillet |
| AMBRIERES LES VALLEES                        | Mardi 24 août 2026                                                                         |                       | Mardi 4 août 2026   |
| Mairie de LANDIVY                            | Mardi 11 août 2026                                                                         | Mardi 4 août 2026     |                     |
| France Service de GORRON                     | Mercredi 19 août 2026                                                                      |                       |                     |

## Vacances ÉTÉ 2026



### Sommaire :

- Chantiers citoyens argent de poche
- Ludothèque
- Bons plans
- Envie d'être bénévoles
- Info Jeunes et jeux pour tous en itinérance

Suivez-nous sur



@mijbocagemayennais

Rejoignez-nous sur facebook !



@Maison Initiatives Jeunesse

## CHANTIERS CITOYENS ARGENT DE POCHE

14-18 ans

Plusieurs chantiers



citoyens « argent de poche » sont proposés pour les jeunes de 14 à 18 ans (inclus) de

*l'ensemble de la CCBM.*

Petits travaux de proximité par demi-journée. En contrepartie une indemnité de 15€ pour 3h de travail sera attribuée.

Les jeunes intéressés par ces chantiers doivent suivre au moins un atelier CV par an, être à jour d'une cotisation de 2€ (valable de janvier à décembre) et fournir un dossier complet qui à disposition à la MIJ ou téléchargeable sur le site: [www.maisondesinitiatives.sitew.org](http://www.maisondesinitiatives.sitew.org)

### Les chantiers :

#### GORRON :

Jeudi 2 juillet : 9h-12h et 14h-17h  
Lundi 6 juillet : 9h-12h et 14h-17h  
Mardi 7 juillet : 9h-12h et 14h-17h  
Jeudi 9 juillet : 9h-12h et 14h-17h

#### LANDIVY :

Mardi 7 juillet : 13h30 - 16h30  
Mercredi 8 juillet : 13h30 - 16h30  
Jeudi 9 juillet : 13h30 - 16h30  
Mardi 21 juillet : 13h30-16h30  
Mercredi 22 juillet : 13h30 - 16h30  
Mardi 28 juillet : 13h30-16h30  
Mercredi 29 juillet : 13h30-16h30  
Jeudi 30 juillet : 13h30-16h30

#### VIEUVY :

Lundi 13 juillet : 14h - 17h  
Mercredi 15 juillet : 14h - 17h

#### LE PAS :

Lundi 6 juillet : 14h-17h  
Mardi 7 juillet : 14h-17h  
Mercredi 8 juillet : 14h-17h  
Jeudi 9 juillet : 14h-17h  
Vendredi 10 juillet : 14h-17h

#### CHANTRIGNE :

Lundi 27 juillet : 9h-12h  
Mardi 28 juillet : 9h-12h  
Mercredi 29 juillet : 9h-12h

Jeudi 30 juillet : 9h-12h  
Vendredi 31 juillet : 9h-12h

#### MONTAUDIN :

Lundi 6 juillet : 9h-12h et 13h30-16h30

Mardi 7 juillet : 9h-12h

Jeudi 27 août : 9h-12h et 13h30-16h30

#### CARELLES :

Lundi 20 juillet : 9h-12h  
Mardi 21 juillet : 9h-12h  
Jeudi 23 juillet : 13h30-16h30  
Vendredi 24 juillet : 13h30-16h30

#### SAINT MARS SUR COLMONT :

Lundi 13 juillet : 14h-17h  
Mercredi 15 juillet : 14h-17h  
Jeudi 16 juillet : 14h-17h  
Vendredi 17 juillet : 14h-17h

#### SAINT LOUP DU GAST :

Mardi 7 juillet : 9h-12h  
Mercredi 8 juillet : 9h-12h  
Jeudi 9 juillet : 9h-12h

#### SAINT MARS SUR LA FUTAIE :

Lundi 6 juillet : 9h-12h  
Mardi 7 juillet : 9h-12h  
Mercredi 8 juillet : 9h-12h  
Jeudi 9 juillet : 9h-12h  
Vendredi 10 juillet : 9h-12h

#### LESBOIS :

Lundi 13 juillet : 9h-12h  
Mercredi 15 juillet : 9h-12h  
Vendredi 17 juillet : 9h-12h

#### LEVARE :

Lundi 24 août : 14h-17h  
Mardi 25 août : 9h-12h  
Mercredi 26 août : 9h-12h  
Vendredi 28 août : 9h-12h

Renseignements 06.72.3

Inscription semaine 23 : du 1er au 6 juin (par mail, tél, facebook)

Pour connaître la réponse, il suffira de nous appeler le 17 juin afin de connaître tes dates. Merci

## LUDOTHÈQUE « ludo'anim »



Jeux sur place, prêts de jeux, animations ponctuelles. Le service LUDOTHÈQUE est ouvert à tous (enfants, parents, grands-parents, écoles, EHPAD,...).

Ouverture les mercredis de 10h à 18h et le 1er samedi du mois de 10h à 12h au 111, avenue Charles de Gaulle 53120 GORRON.

Les permanences sur le réseau lecture de la CCBM :

- **Vendredi 3 juillet / Mardi 25 août 16h - 18h**  
à la médiathèque d'Ambrières-les-vallées
- **Mardi 7 juillet 15h30 - 17h30**  
à la médiathèque de Montaudin
- **Vendredi 4 septembre 16h - 18h**  
à la médiathèque de Pontmain
- **Vendredi 17 juillet 16h - 18h**  
à la médiathèque de Landivy
- **Mardi 21 juillet 15h - 17h** à la médiathèque de Gorron
- **Mardi 28 juillet 15h30 - 17h30** à la bibliothèque de Chantrigné

Renseignements : 06 72 37 08 35

## BONS PLANS

**CARTE JEUNES** 11-29 ans au tarif de 2€ (valable jusqu'au 31 août) réduction chez les partenaires (loisirs, coiffeur, ...) renseignements auprès de la MIJ

Le **billet Live** : 5 € le trajet de n'importe quel gare des Pays de la Loire pour profiter de bons plans culturels ou festivals.

Transport **Forfait multi** permet de voyager en TER jusqu'à 5 personnes (30€ pour 1 jour et 45€ pour 2 jours)

Renseignements MIJ : 06.72.37.08.35

## Envie d'être bénévoles

+ de 16 ans

Les organisateurs d'événements recherchent des bénévoles. Faites-vous connaître auprès de la MIJ ou bien :

### Les Amis d'Al Foncent

- Lors du Festid'Al : recherche bénévole du 6 au 14 juillet

Formulaire en ligne sur le site [https://associationlesamisdafoncent.wordpress.com/rubrique « devenir bénévole »](https://associationlesamisdafoncent.wordpress.com/rubrique%20devenir%20b%C3%A9n%C3%A9vole%20)

- Lors des différents événements de l'année : soirée afterwork, karaoké et Bal d'Al, soirée cabaret et le Jeu ni'Al Fest, nous recherchons des bénévoles.

[lesamisdafoncent@gmail.com](mailto:lesamisdafoncent@gmail.com) / 07.64.41.01.16 / 2, rue Magenta 53120 Gorron

### Motocross MXON des Nations 2026 :

Recherche bénévoles majeurs pour : campings / parkings pour les 2-3-4 octobre 2026

contact : MIJ 06.72.37.08.35

## INFO JEUNES et JEUX POUR TOUS

Ouvert à tous / Gratuit

L'info jeunes et la ludothèque s'associent pour aller à la rencontre de la population. L'objectif est de créer une animation participative en alliant le jeu et la transmission d'information auprès des jeunes et des adultes.

Le fonctionnement : je passe, je reste un moment, je quitte quand je veux, je joue, je me renseigne, j'échange avec d'autre personne, ...

Les rendez-vous itinérants

renseignements au 06.72.37.08.35

|                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                  |                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Mardi 7 juillet</u> (salle des Tilleuls)<br><b>BRECÉ</b> 10h-12h                                                                                                       | <u>Vendredi 10 juillet</u> (salle des Associations)<br><b>ST LOUP-DU-GAST</b> 10h-12h                                                            | <u>Lundi 13 juillet</u> (salle Abbé Guérin)<br><b>PONTMAIN</b> 14h30-16h30                                            |
| <u>Jeudi 16 juillet</u><br><b>LA DORÉE</b> 10h-12h (salle communale)<br><b>OISSEAU</b> 14h30-16h30 (salle du Bignon)                                                      | <u>Vendredi 17 juillet</u><br><b>HERCÉ</b> 10h-12h (salle communale)                                                                             | <u>Lundi 20 juillet</u> (salle communale)<br><b>LESBOIS</b> 14h30-16h30                                               |
| <u>Mardi 21 juillet</u> (salle communale)<br><b>ST MARS-S/-COLMONT</b> 10h-12h                                                                                            | <u>Jeudi 23 juillet</u> (salle communale)<br><b>LANDIVY</b> 10h-12h (salle Perelle)<br><b>LE PAS</b> 14h30-16h30                                 | <u>Vendredi 24 juillet</u> (salle communale)<br><b>COLOMBIERS-DU-PLESSIS</b> 10h-12h<br><b>CHANTRIGNÉ</b> 14h30-16h30 |
| <u>Lundi 27 juillet</u> (salle communale)<br><b>CARELLES</b> 14h30-16h30                                                                                                  | <u>Jeudi 30 juillet</u> (salle communale)<br><b>DÉSERTINES</b> 10h-12h                                                                           | <u>Vendredi 31 juillet</u> (salle communale)<br><b>SOUCÉ</b> 10h à 12h<br><b>VIEUVY</b> 14h30-16h30                   |
| <u>Lundi 24 août</u> (salle des fêtes)<br><b>MONTAUDIN</b> 14h30-16h30                                                                                                    | <u>Mardi 25 août</u><br><b>LEVARÉ</b> 10h-12h                                                                                                    | <u>Jeudi 27 août</u><br><b>CHÂTILLON-S/-COLMONT</b> 14h30-16h30<br>(La MARPA)                                         |
| <u>Vendredi 28 août</u><br><b>ST MARS-S/-LA-FUTAIE</b> 10h-12h<br><b>ST AUBIN-FOSSE-LOUVAIN</b> 18h-20h<br>au terrain de Loisirs avec l'association « Bouge ton village » | <b>LES MERCREDIS DE JUILLET (8-15-22-29)</b><br>- À la salle omnisport de Gorron de 10h à 12h<br>- Au parc de Loisirs (chapiteau) de 14h à 17h30 |                                                                                                                       |

Maison des initiatives jeunesse (MIJ) avenue Charles de Gaulle 53120 Gorron. Tél :

06.72.37.08.35 Horaires : mercredi 10h-18h ou sur RDV Rendez-vous itinérant possible sur

demande [mij53@orange.fr](mailto:mij53@orange.fr)

site : [www.maisondesinitiativessitew.org](http://www.maisondesinitiativessitew.org)





**Vous cherchez une solution  
pour vous déplacer ?**

**Les bénévoles de Réso'Ap vous accompagnent.**



Réso'Ap intervient sur les départements de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe.

**Contactez-nous :**

**02 43 39 44 49**  
contact@resoap.fr

**Suivez-nous :**

[www.resoap.fr](http://www.resoap.fr)



”

Réso'Ap est une association de transport solidaire. Au-delà du transport, l'association vous apporte une solution d'accompagnement pour tous vos déplacements. Vous souhaitez vous rendre à un rendez-vous médical, faire vos courses, visiter un proche ou passer un entretien d'embauche ? Réso'Ap vous met en contact avec un bénévole proche de chez vous.

## Je souhaite faire appel à Réso'Ap :

### 1- J'adhère à l'association Réso'Ap

Je téléphone au **02 43 39 44 49** pour obtenir le bulletin d'adhésion à compléter et à nous retourner. Une fois mon adhésion validée, je peux faire appel à l'association.

### 2- J'ai besoin d'un accompagnement, je contacte Réso'Ap en respectant le délai de 3 jours

Je fournis l'ensemble des informations relatives à mon déplacement (date, heure, lieu...) à l'interlocuteur qui prend en charge ma demande. Réso'Ap recherche un bénévole disponible et proche de mon domicile et m'informe de son nom et prénom.

### 3- Je suis accompagné(e) pour mon déplacement

Le jour J, le bénévole vient me chercher à mon domicile, m'accompagne, m'attend, m'aide si besoin et me ramène chez moi.

### 4- Je suis facturé(e) des déplacements effectués

Je reçois la facture correspondant à mes déplacements réalisés au cours du mois selon le tarif en vigueur. Mon règlement contribue au bon fonctionnement de l'association.





**Vous avez du temps, un véhicule  
et envie d'aider les autres, rejoignez  
le réseau de bénévoles de Réso'Ap !**

**Contactez-nous !**

Réso'Ap intervient sur les départements de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe.

Contactez-nous :

**02 43 39 44 49**  
contact@resoap.fr

Suivez-nous :

[www.resoap.fr](http://www.resoap.fr)



”

Réso'Ap est une association de transport solidaire. Au-delà du transport, l'association apporte au bénéficiaire une solution d'accompagnement. Être bénévole à Réso'Ap, c'est accompagner les bénéficiaires dans leur déplacement, intégrer un réseau de proximité et participer à des formations.

**Vous souhaitez aider une personne  
dans ses déplacements.  
Rejoignez le réseau de bénévoles de Réso'Ap.**

## Je souhaite devenir bénévole :

- 1- Je prends contact avec Réso'Ap en téléphonant au **02 43 39 44 49** pour obtenir le bulletin d'adhésion et adhérer à l'association.
- 2- Je donne mes disponibilités.
- 3- Une fois l'adhésion enregistrée, l'association me contacte pour me proposer des accompagnements. J'accepte les accompagnements en fonction de mes disponibilités.
- 4- Le jour J, je me rends chez le bénéficiaire pour l'accompagner (trajet aller/retour).
- 5- En fin de mois, j'envoie mon récapitulatif avec les kilomètres parcourus et l'association me défraie.



**Réunion du 02 décembre 2025**

## REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2026

### TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de locations de la salle des fêtes ainsi qu'il suit (augmentation de 2 % arrondi à l'euro supérieur) :

|                                                                                          | Commune                                                | Hors Commune |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------|
| Après-midi dansant, soirée dansante, bal SANS REPAS (associations)                       | 286,00 €                                               | 357,00 €     |
| Soirée dansante AVEC REPAS (associations)                                                | 337,00 €                                               | 408,00 €     |
| Location du vendredi après-midi au dimanche soir - particulier                           | 500,00 €                                               |              |
| Location du vendredi après-midi au dimanche soir - assos, Entreprises                    | 500,00 €                                               | 663,00 €     |
| Réunion de famille 1 REPAS (particulier) - salle parquet                                 | 286,00 €                                               |              |
| Réunion de famille 2 REPAS (particulier) - salle parquet                                 | 316,00 €                                               |              |
| Réunion de famille 1 REPAS (particulier) - salle hall d'accueil                          | 133,00 €                                               |              |
| Réunion de famille 2 REPAS (particulier) - salle hall d'accueil                          | 153,00 €                                               |              |
| Réunion de famille après une sépulture                                                   | 51,00 €                                                |              |
| Repas associatif entre adhérents - 1 REPAS                                               | 204,00 €                                               | 255,00 €     |
| Réunion d'informations avec ou sans buffet - salle parquet                               | 153,00 €                                               |              |
| Réunion d'informations avec ou sans buffet - salle hall d'accueil                        | 102,00 €                                               |              |
| Vin d'honneur - salle parquet                                                            | 102,00 €                                               |              |
| Vin d'honneur - salle hall d'accueil                                                     | 71,00 €                                                |              |
| Concours de belote, loto, bourse aux jouets, déballage de vêtements, exposition          | 102,00 €                                               | 143,00 €     |
| Soirée théâtrale, spectacle, concert, arbre de Noël, marché de Noël                      | 102,00 €                                               | 153,00 €     |
| Assemblée générale des associations et rencontre pour les classes                        | gratuit                                                | 102,00 €     |
| Saint-Sylvestre - salle parquet                                                          | 510,00 €                                               |              |
| Saint-Sylvestre - salle hall d'accueil                                                   | 150,00 €                                               |              |
| Caution - salle parquet                                                                  | 600,00 €                                               |              |
| Caution - salle hall d'accueil                                                           | 300,00 €                                               |              |
| Caution pour utilisation du vidéoprojecteur et/ou prêt des micros                        | 500,00 €                                               |              |
| Indemnité pour non-nettoyage ou nettoyage insuffisant des salles et appareils de cuisine | 30 € par heure de ménage réalisée par l'agent communal |              |
| Indemnité pour inoccupation de la salle le jour fixé et non annulée 2 mois avant la date | 50 % du prix de la location réservée                   |              |
| Location de couverts, l'unité                                                            | 0,06 €                                                 |              |

### TARIFS DES DROITS DE PLACE :

Le Conseil Municipal maintient les tarifs des droits de place, à savoir :

- ↳ Droit de place : 6,00 € pour les commerçants ambulants alimentaires
- ↳ Droit de place : 10,00 € pour les autres commerçants

### TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs ainsi qu'il suit :

- concessions funéraires permettant des inhumations en caveau et renouvellement concession :

|                                        |          |
|----------------------------------------|----------|
| Concession de 15 ans (terrain nu)..... | 108,00 € |
| Concession de 30 ans (terrain nu)..... | 138,00 € |
| Concession de 50 ans (terrain nu)..... | 168,00 € |

- concessions cinéraires (emplacements plus petits réservés aux urnes) et renouvellement concession :

|                                        |          |
|----------------------------------------|----------|
| Concession de 15 ans (terrain nu)..... | 102,00 € |
| Concession de 30 ans (terrain nu)..... | 129,00 € |
| Concession de 50 ans (terrain nu)..... | 153,00 € |

- Cavurnes mises en place par la commune :

350 € la caverne auquel s'ajoute le prix de la concession cinéraire (15 ou 30 ans).



➤ Colombarium :

657 € la case auquel s'ajoute le prix de la concession cinéraire (15 ou 30 ans).

La plaque (sans gravure) pour l'identification du défunt qui est apposée sur la porte de la case est fournie par la commune et remboursée par la famille au prix d'achat supporté par la commune.

➤ Pour une dispersion des cendres au jardin du souvenir :

La dispersion des cendres est gratuite.

La plaque (sans gravure) pour l'identification du défunt qui est apposée sur la colonne est fournie par la commune et remboursée par la famille au prix d'achat supporté par la commune.

*Le Conseil Municipal maintient la répartition du produit des concessions funéraires, à savoir : 2/3 pour le budget Communal et 1/3 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.*

**TARIF DE LOCATION DE L'ABRI AU PLAN D'EAU COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal maintient le tarif de location de l'abri au plan d'eau communal à 40 € la journée pour les particuliers. *La gratuité est toujours accordée pour les associations et les fêtes de quartier de MONTAUDIN.*

**TARIFS DE LOCATIONS DES CHAPITEAUX :**

Le Conseil Municipal fixe le prix de location des chapiteaux ainsi qu'il suit :

↳ Location d'un chapiteau = 120 €

↳ Location de deux chapiteaux = 240 €

↳ Caution = 400 € par chapiteau

Les chapiteaux sont loués sans accessoires (ni tables, ni bancs).

**REPAS COMMUNAL DU 3EME AGE :**

Le Conseil Municipal maintient le prix du repas à 10 €.

**FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES EXTERIEURES POUR L'ANNEE 2026  
POUR LES ENFANTS SCOLARISES AUX ECOLES DE MONTAUDIN**

Les modalités de participation sont les suivantes : coût réel d'un élève de classe maternelle et coût réel d'un élève de classe primaire, sachant que les dépenses prises en compte pour le calcul de l'année 2026 sont celles du compte administratif de l'année 2024 et les effectifs de l'école publique au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Pour l'année 2026, le coût s'élève donc à 1 504 € pour un élève de la classe maternelle et 612 € pour un élève de la classe primaire, soit :

|                          | École privée |          | École publique |           | Participation demandée |
|--------------------------|--------------|----------|----------------|-----------|------------------------|
|                          | maternelle   | primaire | maternelle     | primaire  |                        |
| St Berthevin la Tannière | 4            | 3        | 5              | 5         | 18 432 €               |
| Larchamp                 | 0            | 0        | 4              | 7         | 10 300 €               |
| St Ellier du Maine       | 3            | 0        | 3              | 2         | 10 248 €               |
| Savigny le vieux         | 0            | 0        | 1              | 0         | 1 504 €                |
| <b>TOTAL</b>             | <b>7</b>     | <b>3</b> | <b>13</b>      | <b>14</b> | <b>40 484 €</b>        |



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants ci-dessus et autorise Madame le Maire à demander ces participations aux communes extérieures sur l'année 2026.

**DECISION SUR DES BIENS SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN : « 6 ET 7, RUE DES POULES »  
« 17, RUE DE CARELLES » ET « 14, RUE D'ERNEE »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'use pas de son droit de préemption urbain pour ces biens.

**COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « Assainissement collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et clôture donc le budget assainissement collectif à la même date.

**AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT ETABLIE AVEC LE SENOM**

Des travaux supplémentaires ont été réalisés « Rue du Parc » et « Rue de la Rabine » en concertation avec les élus, à savoir :

**↳ Travaux eau usée :**

- Rue du Parc : travaux supplémentaires de terrassement et collecteur avec un branchement supplémentaire pour 7 995,40 € HT.

**↳ Travaux eau pluviale :**

- Rue du Parc : travaux supplémentaires de terrassement et collecteur avec un branchement supplémentaire pour 2 986,50 € HT + busage supplémentaire pour faciliter le croisement des véhicules pour 1 920 € HT.

- Rue de la Rabine : travaux supplémentaires pour 7 921 € HT

Soit un montant total supplémentaire de travaux pour l'eau pluviale de 12 827,50 € HT.

Afin de régler ces travaux au SENOM, le Conseil Municipal accepte les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mandat établi pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

#### MISE EN PLACE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - VOLET SANTE POUR LES AGENTS

Le Conseil Municipal décide de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 € par mois et par agent, sous réserve qu'il produise un justificatif de cette labellisation chaque année.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Devis de réparation de la toiture de la Poste :

Madame le Maire présente deux devis concernant la réparation de cette toiture :

- Réparation avec remise en état du clocheton = 6 668,53 € HT

- Réparation avec dépose du clocheton = 3 593,82 € HT

Après discussion et vote à main levée (8 pour - 1 abstention), il est décidé de réparer la toiture en déposant le clocheton.

Travaux sur ancienne parcelle située « 17, Rue de Normandie » :

Madame le Maire fait savoir que la SCI de Normandy, propriétaire du « 17, Rue de Normandie », a procédé au nettoyage du terrain.

La SCI propose à la commune que l'entreprise qui va intervenir pour son compte réalise en même temps les travaux sur le terrain communal : décaissement du terrain avec évacuation puis empierrement en 20/40 et démolition d'une partie des murs, ainsi que l'aménagement de la petite allée sur le lotissement des lilas.

Le devis s'élève à 7 610 € HT. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce devis.



#### Réunion du 13 janvier 2026

#### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE : DELIBERATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MAYENNE

Madame Le Maire expose :

⇒ L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents

⇒ Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

⇒ Que notre Collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique.

Elle précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre Collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

✎ Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est habilité à souscrire pour le compte de notre Collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

#### MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR LA CARTE D'ACCES A L'OUVERTURE DES CONTENEURS D'ORDURES MENAGERES QUI SERA REMISE AUX LOCATAIRES DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la caution à 50 €. En cas de non-restitution, perte ou détérioration de la carte, la caution sera automatiquement retenue en totalité.

#### DENOMINATION DE LA SALLE DES FETES « BERNARD ORY »

Madame le Maire rappelle :

« Mr ORY Bernard est entré au conseil municipal en 1995, il était Maire depuis 2007.

Mr ORY a marqué de son empreinte la vie de MONTAUDIN. C'était un homme engagé, dévoué à sa Commune et à l'EHPAD « Eugène Marie ». Son départ laisse un grand vide, tant au sein de la population, qu'au sein du Conseil Municipal et du personnel communal.

Il a beaucoup œuvré pour MONTAUDIN, toujours soucieux de l'intérêt général et du dynamisme de sa commune.

Sa dernière belle réalisation fut la réhabilitation de la salle des fêtes dont il était si fier du résultat ».

C'est pourquoi, en hommage à Mr ORY Bernard, décédé le 11 juillet 2025, Madame le Maire propose au conseil municipal de valider la dénomination de la salle des fêtes située « 8, Rue des Poules » :

#### SALLE DES FETES BERNARD ORY

Le conseil municipal à l'unanimité, dénomme la salle des fêtes située « 8, Rue des Poules » en « Salle des fêtes Bernard ORY ». Un élément signalétique sera mis en place sur l'équipement en vue de son inauguration officielle sous son nouveau nom. Aucune date n'est fixée à ce jour.

#### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SITUÉ « 8, RUE DU POINT DU JOUR »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'utilise pas de son droit de préemption urbain pour ce bien.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Population municipale..... : **879**

Population comptée à part.... : **19**

Population totale..... : **898**

Rencontre avec le directeur des services techniques à la CCBM :

Une rencontre a eu lieu le 12 décembre 2025 pour étudier la création de places de stationnement « Rue de la Rabine » près de l'école publique. Le Conseil Municipal valide l'esquisse présentée au vidéoprojecteur.

#### Réunion du 10 février 2026

#### DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FORMULEE PAR LA DIRECTRICE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'école publique « Auguste Lécuyer » de Montaudin afin de permettre aux 66 élèves de se rendre à SAINT-MARTIN-DE-BRÉHAL les 29 et 30 juin 2026. Le coût total du séjour s'élève à 11 000 €. L'association des parents d'élèves attribue une aide de 5 000 €. Il restera à chaque famille une participation de 53 € pour un enfant.

#### SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES CONCERNANT L'ENCAISSEMENT DES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE MONTAUDIN

Considérant la mise en place de la dématérialisation des factures cantine depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de clôturer la régie de recettes concernant l'encaissement des repas servis au restaurant scolaire.

#### MISE EN PLACE D'UNE AMENDE POUR LES DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 19 janvier 2026, les trappes des conteneurs pour les ordures ménagères s'ouvrent avec une carte magnétique (la même que celle utilisée pour l'accès à la déchetterie).

A la suite de cette nouveauté, il a été constaté une recrudescence des dépôts sauvages au pied des conteneurs, et ce, sur l'ensemble des points de collecte de la commune. Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et représentent un coût pour la Commune car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par les agents du service technique.

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la Commune,

Considérant que les dépôts sauvages sur l'espace public relèvent du pouvoir de police du Maire,

Considérant que les frais de nettoyage et le temps passé par les agents du service technique sont à la charge de la Commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✎ Décide d'adresser dans un premier temps **un courrier d'avertissement** puis dans un second temps, décide d'appliquer **une amende de 150 €**, et ce, à toute personne domiciliée ou non sur la commune et pratiquant du dépôt sauvage sur le territoire de la commune de Montaudin.

✎ Autorise Madame le Maire à faire établir un titre de recette relatif à ces infractions.



#### INFORMATIONS DIVERSES

Programme prévisionnel des travaux voirie pour 2026 :

Les travaux retenus par la CCBM sont les suivants :

- Rechargement : CR de la Roche Vilaine
- Fossé : VC 203 de Villecuite

Gestion et valorisation des biodéchets de la cuisine centrale :

Madame le Maire présente l'entreprise mayennaise « Les Pieds sur Terre » qui a pour mission d'accompagner les professionnels et les collectivités à recycler naturellement leurs biodéchets. Les biodéchets sont constitués de déchets de préparation de repas, restes de repas, déchets de table et n'ont donc pas à être enfouis ni incinérés.

Pour la cuisine centrale de Montaudin, l'entreprise propose l'installation de 2 bacs pour une estimation de 1 200 kg de biodéchets et un palox de broyat. Elle assure la mise à disposition des bacs, leur enlèvement et la pose de nouveaux bacs propres ainsi que le réapprovisionnement en broyat si besoin. La commune peut également fournir son propre broyat.

Les biodéchets sont valorisés en compostage utilisé par des maraichers, des agriculteurs en cultures bio...

Le coût de cette prestation est le suivant :

- Pour la mise en place comprenant le diagnostic, le pack de communication, la mise à disposition de 2 bacs de 120 litres, la formation de 45 mn pour les agents, la sensibilisation au tri des déchets pendant un repas à la cantine : un devis d'un montant de 680,88 € TTC.

- Pour la gestion continue du dispositif : un devis pour l'année d'un montant de 1 395,36 € TTC.

Considérant que la cuisine centrale a l'obligation d'assurer une traçabilité sur l'évacuation de ses biodéchets et qu'aucune autre alternative de compostage n'est proposée à ce jour, le conseil municipal est favorable à la mise en place de ce système proposé par « Les Pieds sur Terre ».

**Réunion du 10 mars 2026**

#### APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025

##### ❶ Compte financier unique 2025 de la commune :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                                     |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| DEPENSES                                                                      | CFU 2025            |
| 011 - Charges à caractère général                                             | 376 558,86 €        |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés                                 | 422 936,31 €        |
| 014 - Atténuation de produits (attribut°compensat°, dégrèvt JA)               | 71 253,00 €         |
| 65 - Autres charges de gestion courante                                       | 97 415,98 €         |
| 66 - Charges financières (intérêts des emprunts)                              | 9 797,20 €          |
| 67 - Charges spécifiques                                                      | 0,00 €              |
| 68 - Dotations aux provisions et dépréciations                                | 0,00 €              |
| 042 - Amortissements des participations                                       | 25 250,00 €         |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections                                       | 23 660,00 €         |
| Total dépenses de fonctionnement                                              | 1 026 871,35 €      |
| RECETTES                                                                      | CFU 2025            |
| 70 - Produits des services                                                    | 271 557,46 €        |
| 73 - Impôts et taxes (droits de mutation à titre onéreux)                     | 23 452,69 €         |
| 731 - Fiscalité locale (impôts locaux, taxe sur les pylônes, droits de place) | 512 510,00 €        |
| 74 - Dotations et participations                                              | 322 377,83 €        |
| 75 - Autres produits de gestion courante                                      | 57 939,91 €         |
| 77 - Produits spécifiques : mandat annulé                                     | 147,04 €            |
| 78 - Reprise sur amort, dépréciations et provisions                           | 390,00 €            |
| 013 - Atténuation de charges                                                  | 4 005,70 €          |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections                                       | 23 660,00 €         |
| Total recettes de fonctionnement                                              | 1 216 040,63 €      |
| Résultat de fonctionnement de l'année 2025                                    | 189 169,28 €        |
| Excédent de fonctionnement reporté de l'année 2024                            | 252 281,17 €        |
| <b>Résultat de clôture 2025 (excédent)</b>                                    | <b>441 450,45 €</b> |



| SECTION D'INVESTISSEMENT                                |                     |
|---------------------------------------------------------|---------------------|
| DEPENSES                                                | CFU 2025            |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections    | 2 460,00 €          |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                      | 48 860,24 €         |
| 21 - Immobilisations corporelles                        | 333 100,26 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>                  | <b>384 420,50 €</b> |
| RECETTES                                                | CFU 2025            |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections    | 23 660,00 €         |
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé            | 113 761,11 €        |
| 165 - Dépôts et cautionnements                          | 370,00 €            |
| 1641 - Emprunt                                          | 100 000,00 €        |
| 27 - Autres immobilisations financières                 | 18 091,34 €         |
| 040 - Amortissements des participations (SENOM, TEM...) | 25 250,00 €         |
| 10222 - FCTVA                                           | 9 372,02 €          |
| 13 - Subventions d'investissement                       | 84 369,82 €         |
| <b>Total recettes d'investissement</b>                  | <b>374 874,29 €</b> |
| Résultat d'investissement de l'année 2025               | -9 546,21 €         |
| Excédent d'investissement reporté 2024                  | 8 214,79 €          |
| <b>Résultat de clôture 2025 (déficit)</b>               | <b>-1 331,42 €</b>  |

② Compte financier unique 2025 du lotissement des lilas :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                            |                    |
|------------------------------------------------------|--------------------|
| DEPENSES                                             | CFU 2025           |
| 011 - Charges à caractère général                    | 580,00 €           |
| 042 - Variations des en-cours (stock initial)        | 60 452,87 €        |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>              | <b>61 032,87 €</b> |
| RECETTES                                             | CFU 2025           |
| 70 - Vente de terrains aménagés                      | 9 900,00 €         |
| 75 - Subvention de fonctionnement de la collectivité | 8 771,34 €         |
| 042 - Variations des en-cours (stock final)          | 42 361,53 €        |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>              | <b>61 032,87 €</b> |
| <b>Résultat de fonctionnement 2025</b>               | <b>0,00 €</b>      |
| SECTION D'INVESTISSEMENT                             |                    |
| DEPENSES                                             | CFU 2025           |
| 16 - Remboursement à la Commune                      | 18 091,34 €        |
| 040 - Stock final                                    | 42 361,53 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>               | <b>60 452,87 €</b> |
| RECETTES                                             | CFU 2023           |
| 040 - Stock initial                                  | 60 452,87 €        |
| <b>Total recettes d'investissement</b>               | <b>60 452,87 €</b> |
| <b>Résultat d'investissement 2025</b>                | <b>0,00 €</b>      |

③ Compte financier unique 2025 du service d'assainissement collectif :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                           |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| DEPENSES                                            | CFU 2025            |
| 011 - Charges à caractère général                   | 40 348,78 €         |
| 66 - Charges financières (intérêts des emprunts)    | 2 582,54 €          |
| 042 - Dotations aux amortissements des biens        | 13 626,00 €         |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>             | <b>56 557,32 €</b>  |
| RECETTES                                            | CFU 2025            |
| 70 - Redevance d'assainissement                     | 48 375,82 €         |
| 042 - Quote-part des subventions d'investissement   | 4 060,82 €          |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>             | <b>52 436,64 €</b>  |
| Résultat de fonctionnement de l'année 2025          | -4 120,68 €         |
| Excédent de fonctionnement reporté 2024             | 0,00 €              |
| <b>Résultat de clôture 2025 (déficit)</b>           | <b>-4 120,68 €</b>  |
| SECTION D'INVESTISSEMENT                            |                     |
| DEPENSES                                            | CFU 2025            |
| 16 - Remboursement du capital des emprunts          | 8 363,44 €          |
| 21 - Immobilisations corporelles (travaux)          | 131 949,57 €        |
| 040 - Amortissement des subventions d'équipement    | 4 060,82 €          |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>              | <b>144 373,83 €</b> |
| RECETTES                                            | CFU 2025            |
| 16 - Emprunt                                        | 100 000,00 €        |
| 040 - Dotations aux amortissements des biens        | 13 626,00 €         |
| 10 - Affectation du résultat de fonctionnement 2024 | 32 490,29 €         |
| <b>Total recettes d'investissement</b>              | <b>146 116,29 €</b> |
| Résultat d'investissement de l'année 2025           | 1 742,46 €          |
| Excédent d'investissement reporté 2024              | 10 216,66 €         |
| <b>Résultat de clôture 2025 (excédent)</b>          | <b>11 959,12 €</b>  |

Il est rappelé que par délibération en date du 02 décembre 2025, la commune a transféré la compétence « assainissement collectif » au SENOM (Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais) au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### DECISIONS SUR DES BIENS SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les biens suivants :

- Bien situé « 12, Lotissement de la Vallée », cadastré section ZO n°103 d'une superficie de 864 M2.
- Bien situé « 18, Rue de Normandie », cadastré section B n°712 d'une superficie de 149 M2.
- Bien situé « 11, La Chauvinière », cadastré section ZW n°16-20 et 22 d'une superficie totale de 3 300 M2.
- Bien situé « 23, Cité du Moulin Péan », cadastré section B n°1239 d'une superficie de 267 M2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'use pas de son droit de préemption urbain pour les biens listés ci-dessus.

#### Réunion du 31 mars 2026

#### FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS

**Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) :**

Indemnité maximale du Maire (1 820,96 € brut) + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation (483,81€ x 4 adjoints) = **3 756,20 €**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaires, soit :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 1<sup>er</sup> adjoint : 11,77 %    - 2<sup>ème</sup> adjoint : 11,77 %    - 3<sup>ème</sup> adjoint : 5,89 %    - 4<sup>ème</sup> adjoint : 5,89 %

Soit :

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint : une indemnité brute mensuelle de 483,81 € chacun

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint : une indemnité brute mensuelle de 242,11 € chacun

**Montant de l'enveloppe globale attribuée = 3 272,80 €** (Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints)

### CHOIX DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Considérant que dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal, à l'unanimité, délègue au Maire, les délégations suivantes :

4°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5°) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, d'un montant inférieur à 2 000 €, pour une durée n'excédant pas douze ans.

6°) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

8°) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

10°) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

20°) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 120 000 € par année civile.

24°) Autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

30°) Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 €.

*Le Maire à l'obligation de rendre compte des décisions prises, au minimum 1 fois par trimestre.*

Le Conseil municipal accepte que toutes les délégations confiées au Maire soient exercées par Mme Monique DOUDARD, Premier adjointe, en cas d'empêchement du Maire.

### FORMATION DES ELUS ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Tous les conseillers municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions.

L'organisme qui dispense la formation doit obligatoirement avoir fait l'objet d'un agrément délivré par le Ministre de l'Intérieur. Le maire instruit les demandes, engage les crédits et vérifie l'enveloppe globale votée.

Article 2 : Le montant prévisionnel des dépenses de formation est fixé à 5 % du montant total des indemnités théoriques de fonction.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de chaque année.

Article 3 : La Commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement.

Le remboursement des frais de déplacement et de repas s'effectuera selon les modalités suivantes :

➤ Les frais de déplacement seront remboursés suivant le barème officiel des impôts, sur production de la carte grise du véhicule. Il est cependant demandé de privilégier le co-voiturage dans la mesure du possible.

➤ Les repas seront remboursés dans la limite d'un montant maximum de 20 €, sur production d'un justificatif.

Article 4 : Lors de la 1<sup>ère</sup> année de mandat, une formation est obligatoirement organisée pour les élus ayant reçu une délégation.

### ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

#### ⇒ ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU DU NORD-OUES MAYENNAIS (SENO)

Election du délégué titulaire : Mr LORY Gérard

Election du délégué suppléant : Mr DESTOUCHES Christophe

#### ⇒ ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNÉE

Election du délégué titulaire : Mr MARGOTTIN Christian

Election du délégué suppléant : Mr CHARLOT François-Xavier

#### ⇒ ELECTIONS DES DELEGUES A TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE (TEM)

Election du délégué titulaire : Mr LORY Gérard

Mr LORY Gérard accepte également de suite, d'être le correspondant « risques naturels » pour ENEDIS.

Election du délégué suppléant : Mr MARGOTTIN Christian

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### ⇒ FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à douze (12), le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Les personnes nommées par le Maire participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

4 catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du Conseil d'Administration :

- Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Associations de retraités et de personnes âgées
- Associations de personnes handicapées
- Associations familiales : membre désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

#### ⇒ ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Six conseillers se portent candidats et sont donc proclamés membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Monique DOUDARD
- Mme Pauline FEILLER
- Mr Gérard LORY
- Mr Michaël LERAY
- Mme Christelle BUCHARD
- Mme Colette LEVANNIER

#### DESIGNATION D'UN ELU-REFERENT POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DE LA MAISON INITIATIVE JEUNESSE (MIJ)

Mme Aurélie ROUZIERE se porte candidate. Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Aurélie ROUZIERE, élu-référent pour la Maison des Initiatives Jeunesse.

#### DECISION SUR UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN : PETIT JARDIN AU LIEUDIT « LE PARC »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la Commune.

**Réunion du 21 avril 2026**

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal affecte l'excédent de fonctionnement de 441 450,45 € au budget primitif 2026 de la Commune de la façon suivante :

- ↳ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) = 94 990,93 €
- ↳ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) = 346 459,52 €
- ↳ Déficit d'investissement reporté (compte 001) = 1 331,42 €

#### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DE LA COMMUNE ET DU LOTISSEMENT DES LILAS



##### ❶ Budget primitif 2026 de la commune :

##### Section de Fonctionnement

| Dépenses                                  |                       | Recettes                                |                       |
|-------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|-----------------------|
| Charges à caractère général               | 463 024.47 €          | Produits des services, du domaine...    | 270 031.48 €          |
| Charges de personnel et frais assimilés   | 462 200.00 €          | Impôts et taxes                         | 35 785.00 €           |
| Atténuations de produits                  | 92 031.00 €           | Fiscalité locale                        | 521 010.00 €          |
| Autres charges de gestion courante        | 108 509.53 €          | Dotations et participations             | 308 885.00 €          |
| Charges financières                       | 12 000.00 €           | Autres produits de gestion courante     | 51 000.00 €           |
| Charges spécifiques                       | 500.00 €              | Produits spécifiques                    | 0 €                   |
| Dotations aux provisions et dépréciations | 657 €                 | Atténuations de charges                 | 8 000.00 €            |
| Dotations aux amortissements              | 25 249.00 €           | Reprises sur amortissements             | 0 €                   |
| Virement à la section d'investissement    | 377 000.00 €          | Excédent antérieur reporté              | 346 459.52 €          |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>   | <b>1 541 171.00 €</b> | <b>Total recettes de fonctionnement</b> | <b>1 541 171.00 €</b> |

##### Section d'investissement

| Dépenses                     |             | Recettes                                |              |
|------------------------------|-------------|-----------------------------------------|--------------|
| Emprunts et dettes assimilés | 53 825.53 € | Subventions d'investissement            | 114 869.30 € |
| Dépôts et cautionnements     | 1 000.00 €  | Dépôts et cautionnements                | 1 000.00 €   |
| Subventions d'investissement | 0 €         | FCTVA                                   | 44 000.00 €  |
| Subventions d'équipement     | 0 €         | Produits des cessions d'immobilisations | 0 €          |

|                                        |                     |                                          |                     |
|----------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|---------------------|
| Immobilisations incorporelles          | 0 €                 | Amortissements des immobilisations       | 25 249.00 €         |
| Immobilisations corporelles            | 0 €                 | Emprunts et dettes assimilés             | 0 €                 |
| Immobilisations en cours               | 600 777.81 €        | Virement de la section de fonctionnement | 377 000.00 €        |
| Autres immobilisations financières     | 174.47 €            | Excédent de fonctionnement capitalisé    | 94 990.93 €         |
| Déficit antérieur reporté              | 1 331.42 €          | Excédent antérieur reporté               | 0 €                 |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>657 109.23 €</b> | <b>Total recettes d'investissement</b>   | <b>657 109.23 €</b> |

## ② Budget primitif 2026 du lotissement des lilas :

### Section de Fonctionnement

| Dépenses                                |                    | Recettes                                |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------|--------------------|
| Charges à caractère général             | 1 000.00 €         | Produits des services                   | 0 €                |
| Autres charges de gestion courante      | 0 €                | Autres produits de gestion courante     | 825.53 €           |
| Variation en-cours de production biens  | 42 361.53 €        | Variation en-cours de production biens  | 42 536.00 €        |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> | <b>43 361.53 €</b> | <b>Total recettes de fonctionnement</b> | <b>43 361.53 €</b> |

### Section d'investissement

| Dépenses                               |                    | Recettes                               |                    |
|----------------------------------------|--------------------|----------------------------------------|--------------------|
| Emprunts et dettes assimilés           | 0 €                | Emprunts et dettes assimilés           | 174.47 €           |
| Stocks                                 | 42 536.00 €        | Stocks                                 | 42 361.53 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> | <b>42 536.00 €</b> | <b>Total recettes d'investissement</b> | <b>42 536.00 €</b> |

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 52,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 60,67 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale = 22,12 %



La recette attendue est de 408 024 €. Elle représente 34,15 % des recettes du budget primitif 2026. Ces taux sont les mêmes depuis 2009.

### **PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation de la mairie, à savoir remplacement de toutes les menuiseries et réfection de la toiture dont une des cheminées menace de tomber.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ Accepte la réalisation des travaux de rénovation de la mairie.
- ☞ Décide de retenir les entreprises les moins-disantes, à savoir :
  - Pour le remplacement des menuiseries : l'entreprise POUPIN de LOIRON-RUILLÉ pour un montant de 27 841,30 € HT.
  - Pour la réfection de la toiture : l'entreprise BÉCHÉ de St-Denis-de-Gastines pour un montant de 20 824,50 € HT.
- Soit un total de travaux de 48 665,80 € HT (58 398,96 € TTC).
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à engager les dépenses nécessaires.

### **TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN RURAL N°56 « LA RENAISSANCE DU TAILLIS »**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection d'une partie de ce chemin qui est en très mauvais état et n'a jamais été goudronné.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise ORAIN pour un montant de 16 170,50 € HT.

**Réunion du 12 mai 2026**

### **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2026**

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les subventions pour l'année 2026 et fixent la liste des bénéficiaires ainsi qu'il suit :

|                                                              |            |
|--------------------------------------------------------------|------------|
| Coopérative scolaire de l'école publique de Montaudin (OCCE) | 1 200,00 € |
| EPSL (Écoles Publiques du Secteur Scolaire de Landivy)       | 858,00 €   |
| Larchamp Montaudin Football Club                             | 900,00 €   |
| Bocage Cycliste Mayennais                                    | 700,00 €   |
| Compagnie Théâtrale « Les Saltimbanques »                    | 460,00 €   |

|                                                                        |                    |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Association « Festival Arlequin & Cie »                                | 150,00 €           |
| Team Cycliste Montaudinois                                             | 500,00 €           |
| Amicale des AFN de Montaudin                                           | 255,00 €           |
| Association Tennis de Table Larchamp-Montaudin (1)                     | 400,00 €           |
| GDON de Montaudin                                                      | 350,00 €           |
| Société de Chasse MONTAUDIN-ST ELLIER-ST BERTHEVIN LA TANNIERE         | 350,00 €           |
| Association parents élèves de l'école publique « Auguste Lécuyer » (2) | 500,00 €           |
| Association parents élèves RPI Ecoles Sacré Cœur et Ste Marguerite     | 500,00 €           |
| Association des jeunes de Montaudin                                    | 1 000,00 €         |
| La Montaudinoise (3)                                                   | 400,00 €           |
| Association de pêche de la Futaie (AAPPMA LA FUTAIE) (4)               | 200,00 €           |
| Généralisations Mouvement - Le Club de l'Espoir                        | 400,00 €           |
| Amicale des sapeurs-pompiers de LARCHAMP                               | 250,00 €           |
| Association de la confrérie du St Esprit de ST BERTHEVIN LA TANNIERE   | 60,00 €            |
| AS LARCHAMP VTT                                                        | 300,00 €           |
| Association Sportive Gorronnaise (ASG)                                 | 100,00 €           |
| Asso Familles rurales de Pontmain (section randonneurs du Bocage)      | 50,00 €            |
| UDAF de la Mayenne                                                     | 100,00 €           |
| Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER                                     | 50,00 €            |
| Ligue contre le cancer - Comité de la Mayenne                          | 50,00 €            |
| Téléthon 53                                                            | 50,00 €            |
| Secours Catholique de la Mayenne                                       | 50,00 €            |
| Les restaurants du cœur de la Mayenne                                  | 50,00 €            |
| <b>TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>                         | <b>10 233,00 €</b> |



Le conseil municipal vote également les subventions exceptionnelles suivantes :

↳ Demande du BCM (Bocage Cycliste Mayennais) :

Accord d'une subvention exceptionnelle de 1 185 € correspondant aux frais engagés pour l'organisation des courses du dimanche 07 juin prochain ainsi que le règlement des dépenses liées à la restauration du soir pour les bénévoles.

↳ Demande de l'EHPAD « Eugène Marie » :

Accord d'une subvention exceptionnelle de 700 € pour le voyage organisé pour 14 résidents du 15 au 19 juin à Baguer Pican (35).

Pour information, 2 subventions exceptionnelles ont été accordées en amont de cette réunion :

- à l'école publique de Montaudin pour le voyage scolaire des 29 et 30 juin prochain pour la somme de 2 500 € (accordé en conseil municipal du 10 février 2026).

- au club de l'espoir de Montaudin pour l'organisation du repas à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire pour la somme de 200 € (accordé en conseil municipal du 10 mars 2026).

### SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire fait savoir :

↳ Que le solde de la subvention départementale au titre du contrat de territoire 2023-2025 d'un montant de 2 837 € peut être affectée aux travaux de rénovation du chemin rural qui s'élève à 16 170,50 € HT.

↳ Que la subvention départementale au titre du contrat de territoire 2026-2028 d'un montant de 14 355 € peut être affectée pour les travaux de rénovation de la mairie qui s'élève à 48 665,80 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander ces subventions sur les travaux retenus ci-dessus.

### ELECTION DES MEMBRES DEVANT FAIRE PARTIE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Sont élus, à la majorité :

- Membres titulaires : François-Xavier CHARLOT - Cindy DUVAL et Christian MARGOTTIN

- Membres suppléants : Christophe DESTOUCHES - Michaël LERAY et Christelle BUCHARD

Suppléant du Président : Antoine GÉRAULT

### CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

6 commissions municipales sont créées.

Il est rappelé que le Maire est le Président de droit de toutes les commissions.

1 - Commission économie, budget, finances :

MM DOUDARD Monique - LORY Gérard - BOURCIN Nathalie - CHARLOT François-Xavier - GÉRAULT Antoine et DESTOUCHES Christophe

2 - Commission voirie, agriculture, chemins ruraux, environnement :

MM LORY Gérard - BOURCIN Nathalie - DESTOUCHES Christophe - GÉRAULT Antoine et MARGOTTIN Christian



### 3 - Commission bâtiments communaux et habitat :

MM DOUDARD Monique - LORY Gérard - CHARLOT François-Xavier - LOURDAIS Jacky et MARGOTTIN Christian

### 4 - Commission cuisine centrale :

MM DOUDARD Monique - LOURDAIS Jacky - BUCHARD Christelle - DUVAL Cindy et MARGOTTIN Christian

### 5 - Commission communication, promotion, informations, culture, jeunesse, associations :

MM BOURCIN Nathalie - ROUZIERE Aurélie - DUVAL Cindy - BUCHARD Christelle et FEILLER Pauline

### 6 - Commission fleurissement, embellissement :

MM DOUDARD Monique - LORY Gérard - LEVANNIER Colette et LOURDAIS Jacky

Dans le cadre du projet de rénovation de l'école publique qui va démarrer cette année, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer une commission temporaire dite « commission rénovation de l'école publique ».

Acceptent de faire partie de cette commission :

MM DOUDARD Monique - CHARLOT François-Xavier - BOURCIN Nathalie - GÉRAULT Antoine - ROUZIERE Aurélie - DUVAL Cindy - FEILLER Pauline et DESTOUCHES Christophe

#### DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES DE LA CCBM

| Commissions                  | Représentants titulaires | Représentants suppléants |
|------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Economie - Emploi - Tourisme | Nathalie BOURCIN         | Christophe DESTOUCHES    |
| Propreté                     | Gérard LORY              | Michaël LERAY            |
| Petite enfance - Jeunesse    | Cindy DUVAL              | Aurélie ROUZIERE         |
| Culture                      | Aurélie ROUZIERE         | Christian MARGOTTIN      |
| Solidarité - Habitat         | François-Xavier CHARLOT  | Christelle BUCHARD       |
| Environnement                | Christian MARGOTTIN      | Christophe DESTOUCHES    |
| Voirie                       | Gérard LORY              | Michaël LERAY            |

| Evaluation des transferts de charges | Représentant titulaire | Représentant suppléant |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
|                                      | Eric CHAMPAGNE, Maire  | Cindy DUVAL            |

#### DESIGNATION D'UN ELU « CORRESPONDANT DE LA SECURITE ROUTIERE »

Vu la proposition de Nathalie BOURCIN de se porter candidate, le conseil municipal la désigne en tant qu'élue « correspondant sécurité routière ».

#### DESIGNATION D'UN ELU « CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS »

Vu la proposition de Christophe DESTOUCHES de se porter candidat, le conseil municipal le désigne en tant qu'elu « correspondant incendie et secours ».

#### DESIGNATION D'UN ELU « CORRESPONDANT DEFENSE »

Vu la proposition de Christophe DESTOUCHES de se porter candidat, le conseil municipal le désigne en tant que correspondant défense de la commune.

#### DESIGNATION D'UN ELU « DELEGUE CNAS (CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE) »

Vu la proposition de Cindy DUVAL de se porter candidate, le conseil municipal la désigne en tant qu'élue « déléguée du CNAS ».

#### DESIGNATION D'UN ELU « DELEGUE E-COLLECTIVITES »

Vu la proposition de Christian MARGOTTIN de se porter candidat, le conseil municipal le désigne en tant qu'elu « délégué e-collectivités ».

#### DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bien situé « 13, Rue du Point du Jour », cadastré section B n°944 d'une superficie de 699 M2. Le Conseil Municipal n'use pas de son droit de préemption urbain pour ce bien.

#### INFORMATIONS DIVERSES

##### Projet de l'école publique :

Monsieur le Maire fait savoir qu'une réunion a eu lieu le 22 avril dernier en mairie en sa présence et celle des adjoints accompagnés de Mme CHAMARD-BOIS, cheffe de projet Village d'avenir et en visio avec des représentants de la Banque des territoires, du programme EduRénov et du bureau d'études Inddigo.

La commune souhaite engager des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation fonctionnelle des locaux scolaires :

- Problématiques sur les accès et dessertes des classes (déambulation de salle en salle)
- Sanitaires dans la cour
- Manque d'espaces communs et de restauration dédiés au corps enseignant
- Manque de végétalisation dans la cour



#### Réflexions :

- Exploiter l'espace de l'ancien logement du directeur actuellement partiellement occupé (local de l'association des jeunes à l'étage).

- Créer un espace commun intergénérationnel avec l'EHPAD situé à proximité de l'école, en lieu et place de l'actuel préau des primaires.

En parallèle, étudier la rénovation énergétique de la salle d'activités (remplacement des huisseries, du chauffage, de la toiture).

Afin d'aider la commune à identifier les budgets d'investissements sur ces 2 projets de rénovation et établir un budget pluriannuel, le cabinet Inddigo propose de réaliser les prestations suivantes :

- Audit et faisabilité fonctionnelle du site scolaire
- Audits énergétiques du site scolaire et de la salle d'activités

Le coût de ces missions qui s'élèvent à 36 540 € TTC sont intégralement prises en charge par la Banque des Territoires via le programme EduRénov.

Visite des bâtiments communaux : elle est fixée au lundi 1<sup>er</sup> juin à 19 h.

### **REGISTRE PERSONNES VULNÉRABLES**

Les personnes fragiles et isolées, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou sur requête d'un tiers, figurer gratuitement sur un registre nominatif.

#### **Qu'est-ce que le registre des personnes vulnérables ?**

Le registre sert, notamment en cas de risques exceptionnels ou de dispositifs d'alerte (plan canicule, crise sanitaire, plan grand froid...), à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation.

Ce registre est confidentiel : il ne peut être consulté que par un nombre restreint de professionnels. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel. Il s'agit pour la commune de répondre à une obligation réglementaire de constituer une liste exhaustive des personnes pouvant être vulnérables sur le territoire communal.

#### **Comment s'inscrire sur le registre ?**

Pour cela, la personne ou son représentant légal ou une personne de son entourage ou un professionnel médico-social doit appeler le secrétariat de la mairie de MONTAUDIN :

- au 02 43 05 31 47
- ou par mail : [accueil@montaudin53.fr](mailto:accueil@montaudin53.fr)

### **REPAS COMMUNAL**

Il se déroulera le samedi 26 septembre à la salle des fêtes.

Courant juillet-début août, une invitation parviendra à toute personne âgée de 65 ans et plus, habitant la commune de MONTAUDIN.

Si vous êtes concerné(e) et que vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de vous manifester près du secrétariat de la mairie.

# INFOS PRATIQUES

Ouvert à tous  
Gratuit

Ouvert à tous  
Gratuit

## INFO JEUNES et JEUX POUR TOUS

Venez profiter d'un moment de loisirs, de rencontre,  
de discussions ... seul ou à plusieurs.

Jeux  
pour tout âge

Info auprès  
des jeunes

**MONTAUDIN**

**Lundi 24 Août**  
14h30-16h30  
(salle des fêtes)

VACANCES ÉTÉ 2026



Renseignements :  
Maison des Initiatives Jeunesse  
06.72.37.08.35  
mij53@orange.fr  
Suivez nous sur les réseaux  
f Mij Bocage Mayennais i mijbocagemayennais



## 16 ANS

C'EST LE  
**RECENSEMENT!**

C'est  
obligatoire !



Présentez-vous en mairie, muni de :

- Votre carte d'identité
- Votre livret de famille

**Vous aurez besoin de votre justificatif pour vous  
inscrire aux examens comme le bac  
ou le permis de conduire**



### PROCHAINS PASSAGES DE LA BALAYEUSE A PARTIR DE 9 H

\*\*\*\*\*

Balayage complet (bourg et lotissements) :  
19 août et 23 novembre

Balayage partiel (bourg) :  
22 septembre et 26 octobre



## CLASSE VI



*Les classes 6 se dérouleront le Samedi 28 novembre 2026  
à la salle des fêtes de MONTAUDIN.*

*Pour plus de renseignements,  
n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie qui  
vous mettra en relation avec l'un des organisateurs.*



**ATELIER**  
**Bienvenue à la retraite**

**VERS UNE RETRAITE ACTIVE ET ÉPANOUIE**  
Vous êtes bientôt à la retraite ou retraité depuis peu ?  
L'atelier «Bienvenue à la retraite» est fait pour vous !

**UN CYCLE DE 5 SÉANCES**  
**ENTRE LE 15 SEPTEMBRE ET LE 13 OCTOBRE 2026**  
**CARELLES**

Gratuit sur inscription

Pour tout renseignement ou inscription, contactez :

France Services de Landivy

par téléphone : 02 43 05 47 40

par mail : france-services@landivy.fr

Association santé  
éducation et prévention  
sur les territoires  
Pays de la Loire



## SITE INTERNET

N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune !

Les actualités sont régulièrement mises à jour.

Il suffit de taper dans la barre de recherche google :

montaudin ou bien <https://www.montaudin53.fr>



### Actualités - Agenda

Created on: 26 May 2026

**Jeudi vendredi matin, à Montaudin, de 10h30 à 11h30.**  
Possibilité de transport sur demande.

**Animée par Nikita, la vie est un jeu !**  
salle du Pôle de services à la personne, située au 12 rue de la Rabine à Montaudin.

**Du vendredi 17 avril 2026 au vendredi 10 juillet 2026**

#### Mémoire en jeu

Actualités

Mémoire en jeu Le Centre de Ressources Territorial (CRT) du Nord Mayennais propose des ateliers pour entretenir et stimuler votre mémoire à destination des personnes de plus de 60 ans. Chaque vendredi matin, à MONTAUDIN du 17 avril au 10 juillet de

[Lire la suite >>](#)



**Randonnée des Portes de Bretagne à LARCHAMP Diman**  
Randonnée des Portes de Bretagne à LARCHAMP Diman



**Représentation Atelier Théâtre**  
Arlequin et cie présente "Le Dernier Cowboy" Le



**Ateliers Dérivés**  
Atelier dérivés et goûter partagé Intervention su



**Horaires déchèteries en raison de la can**



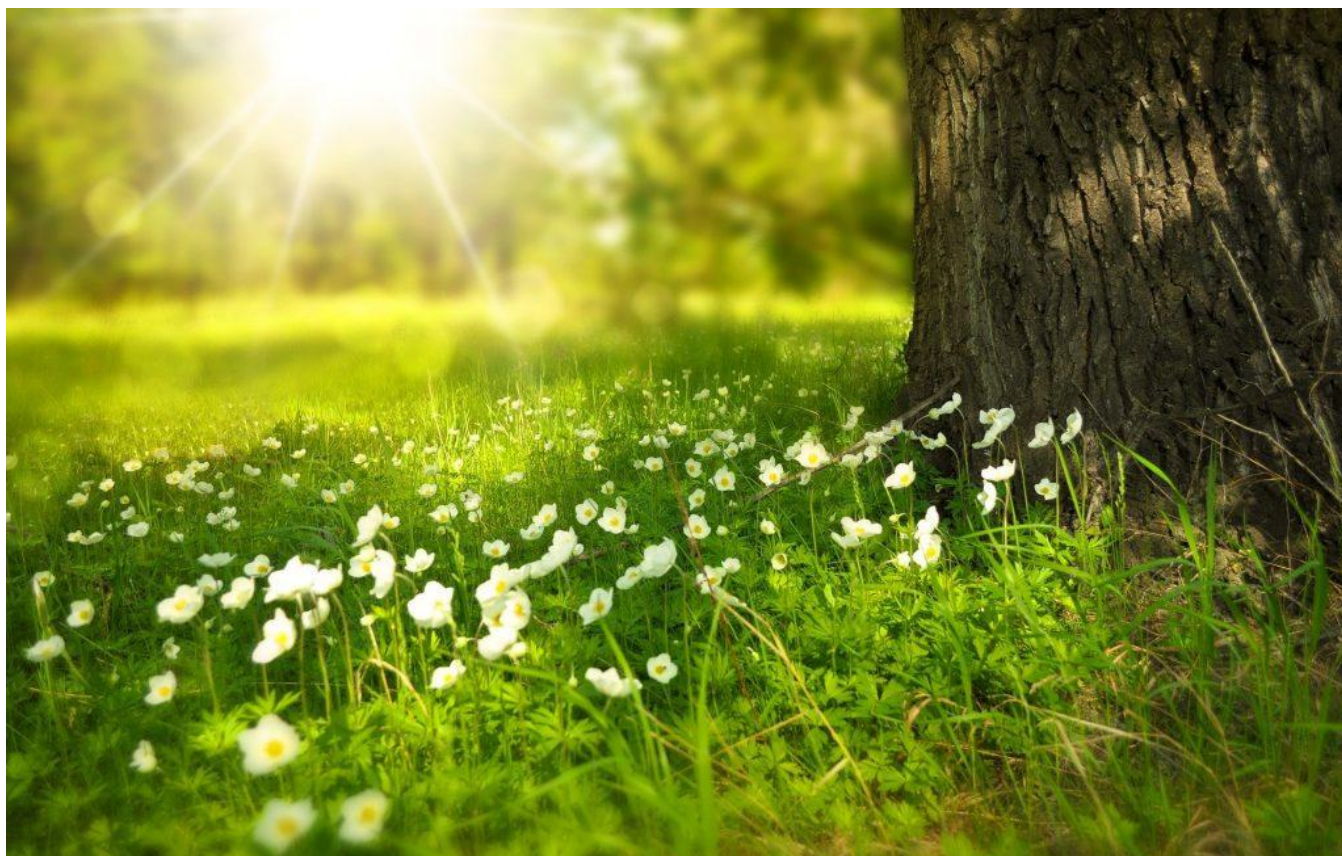
**Concert Back'Alive**  
Concert Back'Alive Samedi 27 juin 2026 Nolan Gsd

| PERMANENCES A LA MAIRIE DE MONTAUDIN |                                                                                                                |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ASSISTANTE SOCIALE                   | Rencontres en Mairie de MONTAUDIN sur rendez-vous.<br>Appeler le 02 43 08 06 03 (Antenne Solidarité de GORRON) |

| PERMANENCES DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE                                    | ERNÉE « Pôle d'activités La Querminais » - Tous les mardis sur rendez-vous<br>✓ de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h<br>Prendre rendez-vous au : 02 43 39 43 39                                                                                                                                                                                                                                                             |
| MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)                    | Sur rendez-vous au 02 43 67 75 77 ou <a href="mailto:mda.accueil@lamayenne.fr">mda.accueil@lamayenne.fr</a> :<br>⇒ ERNÉE – Antenne solidarité « 1, Avenue du Général de Gaulle »<br>⇒ GORRON – Antenne solidarité « 3, Rue de la Cour des Forges »<br>⇒ MAYENNE – Pôle santé – <b>sans rendez-vous</b> les mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30                                              |
| HABITAT ET DEVELOPPEMENT 53                                   | Pour tous renseignements - appeler au 02 43 91 19 91                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| FINANCES PUBLIQUES                                            | <b>Mairie de GORRON</b> : 1 <sup>er</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardi de chaque mois<br>De 9h à 12h – Prendre rendez-vous au 02 43 30 10 58<br><br><b>Mairie de LANDIVY</b> : 2 <sup>ème</sup> jeudi de chaque mois<br>De 9h30 à 12h – Prendre rendez-vous au 02 43 05 42 05<br><br><b>Mairie d'AMBRIERES LES VALLÉES</b> : 3 <sup>ème</sup> vendredi de chaque mois<br>De 9h à 12h – Prendre rendez-vous au 02 43 08 01 79 |
| Médiateur – conciliateur de justice<br>Mme DE SILANS Isabelle | 2 <sup>ème</sup> mardi après-midi de chaque mois sur rendez-vous<br>Prendre rendez-vous auprès de France Services de Landivy au 02 43 05 47 40                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## HORAIRES DES DIFFÉRENTS SERVICES

|                                      | Jours                                            | Horaires                                                                                                     | Téléphone - mail                                                                                                                             | Infos                                                                  |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Déchetterie de ST MARS SUR LA FUTAIE | Lundi<br>Mardi<br>Jeudi<br>Samedi                | 10 h – 12 h<br>14 h – 18 h<br>14 h – 18 h<br>10 h – 12 h / 14 h – 18 h                                       | Tél : 02 43 08 15 69                                                                                                                         | <b>Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30</b>    |
| Garderie<br>« 12, Rue de la Rabine » | Lundi - mardi - jeudi et vendredi                | 7 h 00 – 8 h 40<br>16 h 30 – 18 h 30                                                                         | Tél : 02 43 05 65 36<br><a href="mailto:centredeloisirs.montaudin@orange.fr">centredeloisirs.montaudin@orange.fr</a>                         |                                                                        |
| Médiathèque<br>« Place de l'église » | Mardi<br>Mercredi<br>Vendredi<br>Samedi          | 15 h 30 – 17 h 30<br>14 h – 18 h 30<br>16 h – 18 h<br>10 h – 12 h 30                                         | Tél : 02 43 05 32 93<br><a href="mailto:mediatheque.montaudin@bocage-mayennais.fr">mediatheque.montaudin@bocage-mayennais.fr</a>             |                                                                        |
| Mairie de MONTAUDIN                  | Mardi<br>mercredi<br>jeudi<br>Vendredi<br>Samedi | 9 h – 12 h / 14 h – 17 h<br>9 h – 12 h / 14 h – 17 h<br>9 h – 12 h / 14 h – 17 h<br>9 h – 12 h<br>9 h – 12 h | Tél : 02 43 05 31 47<br><a href="mailto:accueil@montaudin53.fr">accueil@montaudin53.fr</a>                                                   | <b>Fermée le lundi toute la journée et le vendredi après-midi</b>      |
| La Poste de MONTAUDIN                | Lundi au vendredi<br>Samedi                      | 13 h 30 – 15 h 45<br>12 h 50 – 15 h                                                                          | <b>Attention : changement d'horaires</b><br><br>LA POSTE | <b>Fermé les samedis semaines paires et mercredi semaines impaires</b> |



# Bonnes Vacances

---

Bulletin élaboré par la mairie et la commission communication

Tél : 02 43 05 31 47 mail : [accueil@montaudin53.fr](mailto:accueil@montaudin53.fr)

Heures d'ouverture de la Mairie :

Du mardi au samedi midi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h

Fermée le lundi toute la journée et le vendredi après-midi